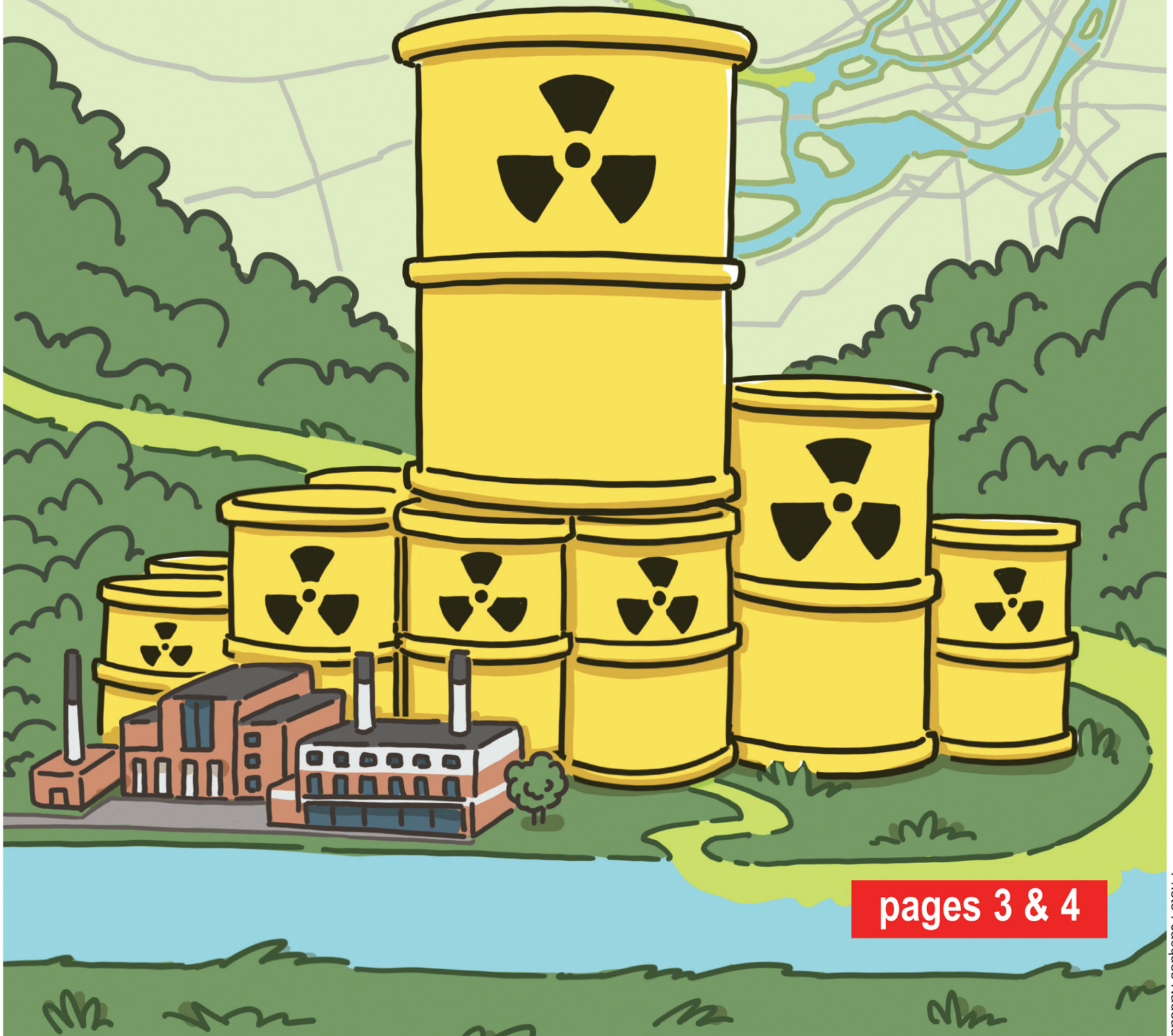


423

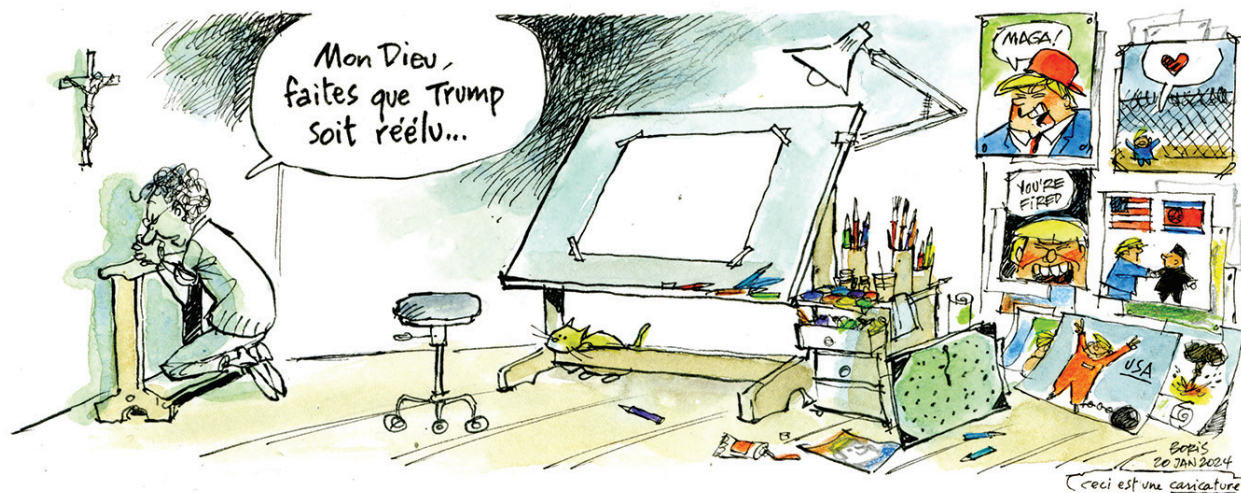
L'AUT' JOURNAL

Février 2024 • avec une apostrophe pour apostropher

ALERTE AU NUCLÉAIRE



pages 3 & 4



Y a pas que les éléphants qui trump !

Michel Rioux

Le soir des caucus de l'Iowa, Donald Trump, celui-là même qui a semé le chaos aux États-Unis et ailleurs dans le monde, a lancé un appel à l'unité et à la réconciliation... Plusieurs médias sont tombés dans le panneau et n'ont pas vu que le diable était devenu ermite, mais pour un instant seulement.

Il faut comprendre que, pour la première fois depuis près de quatre ans, le Donald gagnait quelque chose. Après sa défaite en 2020, après avoir mordu la poussière dans près de 90 cours de justice où il contestait le résultat de l'élection, après la défaite de la plupart des candidats qu'il avait appuyés aux élections de mi-mandat en 2022, cette victoire attendue avait tout pour gonfler son ego, dont on sait qu'il est surdimensionné, comme l'a décrit sa nièce Mary Trump.

Plusieurs voix s'élèvent pour alerter les États-Unis du danger pour la démocratie que ferait apparaître le retour au pouvoir d'un histrion en qui des millions de personnes ne voient rien de moins qu'un nouveau messie, dont l'épée vengeresse va décapiter la « vermine » qui, à leurs yeux et au sien, « contamine le sang de leur pays ». C'est

lui qui, en novembre, a promis d'« éradiquer les communistes, les marxistes, les fascistes et les voyous de la gauche radicale qui vivent comme de la vermine dans notre pays ».

Il a été aussi clair sur son programme politique, emprunté à des dictateurs comme Poutine, Xi Jinping et Kim Jong-Un. Il a soutenu que l'élection frauduleuse de 2020 allait lui permettre « de mettre fin à toutes les règles, réglementations et articles, même ceux que l'on retrouve dans la constitution ».

Même si Mathieu Bock-Côté estime que le Donald n'utilise pas, comme la plupart des politiciens, la langue de bois, on a envie de lui reprocher de préférer une langue sale, une langue de vipère qui n'a de cesse d'injurier qui-conque s'oppose à lui.

Sa première épouse, Ivana, avait révélé en 1990 que son mari avait sur sa table de chevet les discours d'Adolf Hitler. Plusieurs chercheurs ont comparé leurs discours pour comprendre leur rhétorique. L'un et l'autre répètent constamment les mêmes logorrhées verbales; ils disent les mêmes choses jour après jour; jamais ils n'admettent avoir fait une erreur; ils ne retirent aucun des mots qu'ils ont pu prononcer. Toutes les critiques attirent injures, insultes et interpellations. Ils utilisent

une langue de base, primaire, des phrases simples que la personne la moins éduquée saura comprendre.

Une ex-procureure fédérale, Joyce Vance, a clairement exprimé son inquiétude. « Il y a tellement de preuves, un déluge de preuves, qu'une deuxième administration Trump serait bien plus sombre, bien plus dangereuse et bien plus proche du fascisme et de l'autoritarisme que la première. Ce qui est difficile, c'est de comprendre comment tant de gens sont capables d'ignorer la vérité qui est devant nous. »

Sa base électorale principale demeure, ironiquement, les chrétiens évangéliques, dont on peut dire sans se tromper qu'ils se comportent davantage comme des punaises de sacristie et des rongeurs de balustrades que comme des personnes portées sur la gaudriole. Ils lui pardonnent tout au Donald, la misogynie, les viols attestés, les propos déshonorants, les 91 accusations criminelles portées contre lui.

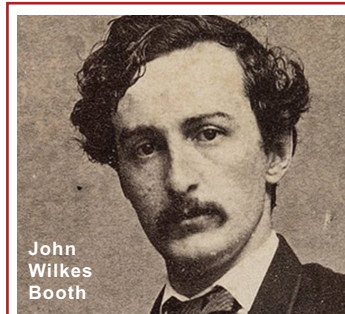
Dans une récente chronique, le politologue Loïc Tassé expliquait qu'un des facteurs les plus sous-estimés favorisant le soutien à Trump était le taux élevé d'analphabétisme. Environ 21 % des États-Unis ne savent ni lire ni écrire, écrivait-il. On sera aussi étonné d'apprendre que 77 % des Noirs étasuniens possèdent un niveau de compréhension des textes de modéré à élevé, un niveau qui tombe à 66 % chez les Hispaniques et à 65 % chez les Blancs. Les États-Unis se classent loin derrière

le Canada et les pays européens, qui ont des taux d'alphabétisme proches de 99 %. Le taux d'alphabétisme aux É.-U. les situe au niveau de l'Irak, la Tunisie ou le Congo. Qu'un Étasunien sur quatre croie que l'assaut du Capitole a été ourdi par le FBI ne surprendra donc personne...

Mais le plus grand mensonge de ce milliardaire, fils de multimillionnaire, est bien de se présenter – et surtout qu'on le croie – comme le défenseur de l'ouvrier déclassé par la mondialisation. Dans une entrevue publiée quelques mois avant la défaite de Trump, Noam Chomsky soutenait qu'aucun autre président n'avait autant œuvré à enrichir les ultrariches et les grands groupes, ce qui explique évidemment qu'ils tolèrent ses bouffonneries. « Par exemple, disait-il, la seule véritable réforme qu'il ait menée, c'est sa réforme fiscale, une arnaque pure et simple. Trump est un serviteur très loyal du secteur privé, des grandes fortunes et des grands groupes. »

Chomsky rappelait qu'à Davos, en 2020, Trump avait été applaudi à tout rompre après son discours. « Ils l'ont applaudi parce qu'il a dit une phrase qu'ils comprennent tous et qui en dit long : "Je vais vous mettre de l'argent plein les poches, alors vous avez plutôt intérêt à me soutenir." »

Décidément, voilà un éléphant qui trompe! ◀



John Wilkes Booth

L'assassin de Lincoln à Montréal

La section des livres rares de la Free Library de Philadelphie possède dans sa collection un fragment du registre des visiteurs du St. Lawrence Hall de Montréal daté du 18 octobre 1864. Ce fragment fournit la preuve irréfutable que John Wilkes Booth se trouvait à Montréal à l'automne 1864 : sa signature y figure très nettement.

Il ne fait aucun doute que Booth ait appuyé sur la gâchette de l'arme qui mit fin à la vie d'Abraham Lincoln. Il admit dans son journal que la décision fatale fut prise quelques jours seulement avant l'événement, un fait que confirma George Atzerodt dans ses travaux.

Mais l'idée d'assassiner Lincoln plutôt que de l'enlever, comme cela était prévu à l'origine, pourrait bien avoir été lancée à Montréal des mois auparavant par des personnes de l'entourage de Booth. Il existe de nombreuses preuves que Booth passa du temps à Montréal avec des individus comme le commissaire confédéré George Sanders, qui fut toute sa vie un partisan de l'assassinat des tyrans et qui exigea bruyamment le meurtre de Lincoln.

Les noms révélés dans ce chapitre et dans d'autres sont suffisamment importants pour stupéfier quiconque connaît l'époque. Cette liste comprend des démocrates, des républicains (dont certains radicaux), des banquiers, des chefs d'entreprise, des marchands d'armes, des fonctionnaires du Trésor et des agents du ministère de la Guerre, y compris les meilleurs espions d'Edwin Stanton, et même un ou deux gouverneurs.

Certaines de ces personnes se trouvaient à Montréal pour échanger du coton contre des produits de contrebande, ce qui les mettait en contact direct avec des membres haut placés des services secrets confédérés. D'autres étaient à Montréal pour vendre des armes et de la nourriture aux confédérés ou pour établir des plans visant à battre Lincoln aux élections. Certains voulaient même le déloger de la course à l'investiture républicaine.

Tous ces puissants nordistes étaient au St. Lawrence Hall et côtoyaient les confédérés qui utilisaient l'hôtel comme quartier général officieux. Tel était l'univers dans lequel évoluait John Wilkes Booth au Canada, un cercle plus intéressant et plus éclectique que celui qu'on associerait normalement à un assassin solitaire et sourcilieux. ◀

Montréal nid d'espions.
Les opérations confédérées à Montréal pendant la guerre de Sécession américaine
Barry Sheehy
Septentrion, 2023



Dans nos médias

Qui paie l'orchestre, choisit la musique

Pierre Dubuc

« En incluant le crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale de Québec (35 %) et celui d'Ottawa (qui a récemment été bonifié de 25 à 35 %) et les redevances attendues de Google, qui a conclu une entente de 100 millions \$ avec le ministère du Patrimoine

canadien, le salaire des journalistes de l'écrit est presque soutenu dans sa totalité. Il s'en trouvera pourtant pour dire que cela n'est pas suffisant. » (Extrait de l'édito de Bryan Miles, « Le Devoir », 27 décembre 2023)

Et vive l'indépendance de la presse!

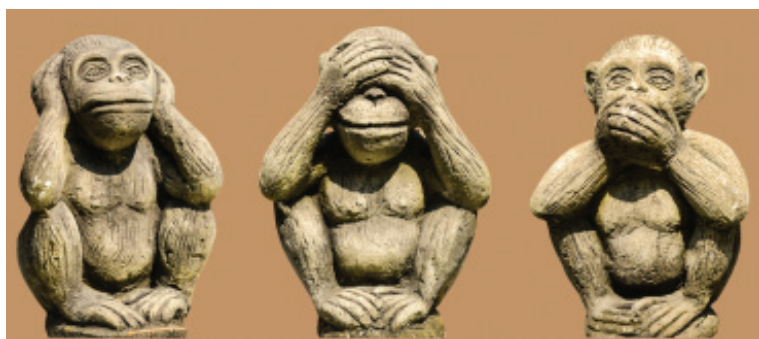


Photo : CANVA

Appel aux syndicats non enseignants

Le groupe École ensemble qui propose un plan pour remplacer l'école à trois vitesses par un réseau scolaire commun cite, dans un récent envoi à ses membres, un extrait d'un article de *L'aut'journal* :

« La seule façon de provoquer le changement nécessaire est que l'ensemble des syndicats — et pas seulement ceux représentant le personnel enseignant — se mettent de la partie et mènent campagne pour l'implantation du plan d'École ensemble. »

En date du 19 janvier, 119 journalistes et membres de médias ont été tués à Gaza, selon le Comité pour la protection des journalistes. Silence assourdissant de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Le « local » est ontarien

À la fin de certains articles du *Devoir*, on peut lire : « Ce reportage bénéficie du soutien de l'Initiative de journalisme local, financée par le gouvernement du Canada. » En fait, le « local » est synonyme d'ontarien. Sur les 200 derniers articles en date de la mi-janvier publiés avec cette mention, plus de 150 traitent de sujets hors Québec, se déroulant principalement en Ontario.

Trudeau a préféré l'avis de McKinsey & Company

La Presse canadienne rapportait le 11 janvier que les fonctionnaires du ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont explicitement averti le gouvernement Trudeau en 2022 que de fortes augmentations de l'immigration pourraient affecter l'abordabilité du logement et les services, selon des documents internes obtenus par la Presse canadienne. Cela ne l'a pas empêché de fixer l'objectif à 500 000 immigrants permanents pour 2025 alors que 341 180 immigrants ont été reçus en 2019.

De toute évidence, Trudeau a préféré les recommandations du rapport



L'omniprésent Pierre-Olivier Pineau

Pour répliquer à la campagne des syndicats d'Hydro-Québec contre la privatisation de la société d'État, les médias ont donné le micro à l'omniprésent Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la Chaire du secteur de l'énergie aux HEC Montréal.

La Chaire a un conseil consultatif formé de représentants des entreprises privées suivantes qui la financent : Boralex, Énergir, Enbridge Pipeline Inc., Énergie Valero Inc., WSP, Schneider Electric Canada, Greenfield Global, Evolugen.

Doit-on se surprendre que Pineau se soit montré favorable à la privatisation. Dans une entrevue à *La Presse*, le 5 janvier 2024, il déclare « qu'il serait très sain de laisser un peu plus de place à des producteurs indépendants et des autoproduleurs dans le secteur industriel ».

« Attirer les talents dont le Canada a besoin grâce à l'immigration », déposé le 20 octobre 2016 par le Comité consultatif en matière de croissance économique, présidé par Dominic Barton, directeur général de la firme de

consultation mondiale McKinsey & Company. Le rapport recommandait d'augmenter de 50 % le nombre d'immigrants au Canada, en faisant passer le seuil de 300 000 à 450 000 annuellement. On est passé depuis à 500 000. ◀

 Le billet Michel Rioux 1	 La solidarité internationale Luc Allaire 13
 La politique fédérale Monique Pauzé 4	 Le mouvement syndical Orian Dorais 15
 Les partenariats public-privé Gabriel Ste-Marie 5	 Point d'orgue Olivier Dumas 16
 L'immigration Anne Michèle Meggs 6	 Le temps de lire Simon Rainville 17
 La langue Charles Castonguay 7	 Le troisième œil Pierre Jasmin 18
 La scène judiciaire Marc Nantel 8	 Février 2024 • avec une apostrophe pour apostropher 4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lautjournal.info Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148 2024, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965 Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho
 La page éditoriale Sylvain Martin 9	
 Les relations Canada—États-Unis Pierre Dubuc 10	



En février et tout au long de l'année, honorons et célébrons l'histoire des personnes Noires



uniforquebec.org

Sur des sols perméables près de la rivière des Outaouais**Chalk River,
un dépotoir nucléaire****Dominique Bhérier**

Un dépotoir nucléaire géant, dans un milieu humide, près de la rivière des Outaouais, sur une membrane artificielle alors qu'on exige six mètres d'argile stable sous un dépotoir de déchets domestiques.

Nous sommes contre ce projet de dépotoir nucléaire hors terre de 18 mètres de haut sur 16 hectares. Laboratoires nucléaires canadiens (LCN) affirme qu'il s'agit de déchets faiblement radioactifs (300 ans). Cependant LCN prévoyait au départ l'ajout de déchets moyennement radioactifs, ce qui aurait nécessité un système de refroidissement. De plus, vont se retrouver mélangés au reste de petites quantités de plus de vingt éléments radioactifs à long terme comme le plutonium.

En 2008, à Danford Lake, à 100 km du côté québécois, les opposants à un projet de dépotoir de déchets domestiques, qui devait lui aussi être installé sur un dépôt de sable et sur une membrane avec récupération du lixiviat, près de la rivière Picanoc, ont obtenu un BAPE où on a appris qu'un dépotoir de déchets devait reposer sur une couche stable d'argile d'au moins six mètres d'épaisseur.

D'après la carte des sols de l'Ontario du comté de Renfrew, il n'y a pas d'argile à proximité de Chalk River. On va y transporter de la glaise, ce qui n'en fera pas un dépôt stable. Contrairement à Danford et pour un projet infiniment plus menaçant, ce ne sont pas des commissaires indépendants qui mènent la consultation.

**PESTICIDES RETROUVÉS
À 115 MÈTRES**

En 1990, des chercheurs ont retrouvé intacts à 115 mètres de profondeur deux des trois pesticides appliqués sur le sol de Chalk River cinq mois plus tôt, le tritium servant de témoin (1). On sait depuis trente ans que les pesticides utilisés dans la culture de la pomme de terre (dont le glyphosate qui vient d'être approuvé pour quinze ans par Ottawa) s'infiltrant dans le sol et contaminent les puits.

La migration peut aussi être horizontale : l'hexazinone contamine les puits et les plans d'eau des régions sablonneuses où on trouve des bleuettières (Maine, Lac-Saint-Jean). Chalk River est juste à côté de l'Outaouais.

Plusieurs radionucléotides comme le tritium sont solubles dans l'eau. Le tritium qui est de l'hydrogène (³H) est plus que soluble. Il devient un composant de l'eau et de la matière organique. Les centrales ontariennes ont fait doubler le taux de tritium dans les Grands

Lacs et quadrupler dans le lac Ontario, comparé au lac Supérieur.

Le réacteur CANDU émettant beaucoup de tritium, le Canada tolère 700 becquerels par litre d'eau alors que la limite en Europe est de 100 becquerels et en Californie 15. Compte tenu de sa bioaccumulation par certains organismes et de sa persistance dans certains tissus comme l'ADN, la dangerosité du tritium pourrait avoir été sous-évaluée.

**UNE MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE
GARANTIE 1 700 ANS**

Le promoteur du dépotoir prétend qu'une couche d'un mètre d'argile transportée sur le site ainsi qu'une membrane de polyéthylène comportant un très grand nombre de joints peut éviter une contamination et qu'on va être capable de récupérer et traiter l'eau de pluie contaminée (lixiviat) qui va s'infiltrer dans les déchets jusqu'à ce qu'on referme le tout dans 50 ans.

Selon l'expert de LCN, la membrane va durer 1 700 ans et seul un tremblement de terre pourrait l'endommager. Pourtant, le débat sur la résistance du polyéthylène aux agents radiologiques, chimiques et biologiques n'est pas tranché. Une expérience a montré qu'après dix ans dans le lixiviat de déchets domestiques, un biofilm s'était installé sur du polyéthylène peroxydé. Ce qui évoque la possibilité qu'un micro-organisme puisse le digérer.

En France ces membranes ne sont autorisées que pour les déchets non dangereux comme des déchets domestiques. La France construit des entrepôts couverts en béton afin d'éviter que l'eau n'entre en contact avec les déchets. C'est aussi ce que préconise Québec. C'est également ce qui était prévu avant le transfert au privé. En mai 2006 Énergie atomique du Canada annonce que : tous les déchets seront rassemblés dans un entrepôt tout bétonné et sécuritaire pour des siècles à venir.

Nous apprécions d'autant moins ce stockage improvisé que nous habitons la vallée de la Gatineau, sous le vent dominant de Chalk River qui pollue le sol, l'eau et l'air depuis les années 40. Dans les années 70, les habitants de la vallée nous faisaient part de leur inquiétude. À tort ou à raison, ils soupçonnaient la centrale d'avoir fait augmenter le taux de cancer.

La démolition des installations actuelles va-t-elle créer une poussière polluante? Remuer les sols pour récupérer les déchets ne risque-t-il pas de remettre en circulation les polluants chimiques et nucléaires? Le fait de concentrer tous les déchets au même endroit peut-il s'avérer une erreur comme à Tchernobyl, où, craignant un incendie de forêt, on a enterré à la hâte



Il est irresponsable de continuer à extraire, utiliser, vendre et subventionner l'uranium. Il faut investir dans des modes de production moins complexes et dangereux tels que le solaire.

les pins tués par l'irradiation, ce qui a entraîné une contamination du sol et de l'eau? À ce propos, Énergie atomique du Canada ne fait-elle pas preuve d'imprudence vis-à-vis des risques de feux de forêt, en tolérant la présence d'une forêt mature près des installations?

CRÉDIBILITÉ DES ÉTATS

Comment croire à ce qu'affirme LCN alors qu'on a toujours minimisé les impacts du nucléaire? En fait, la première raison de sortir du nucléaire est la difficulté de faire confiance aux États et aux corporations. En 1957, en Sibérie, vingt millions de curies sont projetés lors de l'explosion d'un dépotoir de déchets, causée par une réaction chimique enclenchée par une panne du système de refroidissement.

La Russie l'a caché de même que les États-Unis et l'Angleterre pour ne pas nuire à leur programme d'armement. À Tchernobyl, l'URSS a attendu 36 heures avant de prévenir les habitants et 15 jours pour l'annoncer. La France a nié elle aussi pendant deux semaines la présence du nuage radioactif qui se serait arrêté à la frontière... En dépit des ententes, plusieurs pays déversent toujours des déchets en mer, directement ou par l'intermédiaire de sociétés bidon ou de diverses mafias.

**PARLEMENTAIRES CANADIENS
PRONUCLÉAIRES**

Les parlementaires canadiens pronucléaires ont, dans les dix dernières années; affaibli l'évaluation environnementale; ridiculisé la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui affirmait en 2010 dans un rapport que le CANDU présente plusieurs faiblesses et n'est pas à l'abri d'un accident; renvoyé Mme Keen, la présidente de cette commission pour forcer la reprise des opérations à Chalk River; vendu 3 000 tonnes d'uranium à l'Inde qui a fabriqué des bombes grâce au Candu canadien subventionné et, enfin; transféré la centrale au consortium privé qui pilote ce projet.

SNC-Lavalin (qu'Ottawa s'approprie à gracier malgré ses pots-de-vin) est associée à quatre compagnies dont CH2M HILL. Cette dernière, qui est en train de démolir Hanford, y a causé trois fuites de plutonium, dont une ayant

contaminé trente travailleurs. Ce transfert au privé n'est certainement pas dans le but de renforcer la sécurité. Il est bien connu que, même au Canada, la démolition est souvent confiée à des compagnies peu scrupuleuses. Ottawa transfère au privé pour se débarrasser de ses responsabilités et pour que ça coûte moins cher.

**LE NUCLÉAIRE CIVIL COMME
MILITAIRE, UNE VOIE SANS ISSUE**

Le nucléaire crée des problèmes insolubles (Corée, etc.). On n'aurait jamais dû laisser sortir ce mauvais génie du sol. Le Canada a subventionné pour dix-sept milliards de dollars le nucléaire et devra dépenser un autre trois milliards \$ pour démolir Chalk River et il en coûterait dix milliards \$ pour enfouir ces déchets dans le roc.

Le Canada a fourni le tiers du combustible extrait à ce jour dans le monde. Une partie s'est retrouvée dans les munitions à l'uranium. En dépit de Tchernobyl et Fukushima, il y a actuellement 66 réacteurs en construction, principalement en Chine et Russie où il n'y a pas d'opposition, peu de sécurité et davantage de subventions. Trois anciens premiers ministres japonais plaident pour qu'on sorte du nucléaire, ce qui n'empêche pas nos parlementaires de relancer le nucléaire alors qu'ils refusent toujours de régler le problème des déchets ce qui démontrerait encore mieux la non-rentabilité de cette filière qui n'est pas assurable par le privé.

Nous croyons qu'il est impossible de mettre à l'abri de toute catastrophe naturelle ou politique, pendant des dizaines de milliers d'années, la société hautement technologique nécessaire au maintien des centrales, des armes et à la surveillance des déchets. Il est par conséquent irresponsable de continuer à extraire, utiliser, vendre et subventionner l'uranium. Il faut investir dans des modes de production moins complexes et dangereux tels que le solaire.

1-Transport of Three Herbicides in Ground Water at Twin Lake Test Site, Chalk River, Ontario, Canada -

L'auteur est médecin vétérinaire.
Il habite Maniwaki

**L'élite
cannibale**

Quand des gens de partout dans le monde se sont soulevés contre la terreur et la violence policières qu'ils subissent depuis des siècles, on a tout de suite compris qu'on assistait à un phénomène mondial.

La réaction des élites dirigeantes ne s'est pas fait attendre : la Banque mondiale a aussitôt mis sur pied un « groupe de travail » sur le racisme, et les Nations Unies, sous la pression des 54 États de l'Union africaine, ont accepté de lancer une enquête d'un an sur le racisme anti-Noirs.

Deux tendances stratégiques se sont vite dégagées chez les élites : d'une part, la représentation symbolique de revendications identitaires en vue de pacifier les contestataires sans engager de réformes concrètes; d'autre part, des campagnes visant à redorer l'image d'institutions existantes (et non à les remplacer) à l'aide de thématiques liées à l'identité.

Offrant un exemple on ne peut plus emblématique de la première tendance, le maire de Washington a fait peindre le slogan « Black Lives Matter » en lettres géantes dans une rue qui donne sur la Maison-Blanche – rue dans laquelle la police n'a pas cessé de brutaliser des protestataires par la suite.

L'année suivante, la Central Intelligence Agency (CIA) a déployé la seconde stratégie en produisant une dizaine de vidéos intitulées *Humans of CIA* dans le but d'attirer des recrues issues de groupes aux identités diverses, dont les queers et les Autochtones.

Le journaliste Robeto Lovato a mis le public en garde contre cette tendance dans un article judicieux intitulé « The Age of Intersectional Empire Is upon Us » (L'ère de l'empire intersectionnel est à nos portes) : « Dans le vaste monde extérieur aux milieux progressistes, des millions de personnes réagissent avec émotion aux publicités de recrutement de l'armée de terre et des fiers soldats noirs et hispaniques. »

Les groupes de travail officiels, les fresques d'encouragement et les publicités inspirantes sont des carottes utiles. Mais le bâton n'est jamais bien loin. En date de juin 2021, 25 États américains avaient adopté des lois interdisant l'enseignement de la « théorie critique de la race », lois qui s'inscrivent dans une guerre culturelle soutenue par des groupes de réflexion comme la Heritage Foundation et le Manhattan Institute, de concert avec des individus comme Mark Meadows, ex-chef de cabinet de la Maison-Blanche sous Donald Trump. ◀

OLUFÉMI O. TÁIWÒ [...]



L'élite cannibale. Comment les puissants se sont appropriés les luttes identitaires (et tout le reste).

Olufémi O. Táiwò
Lux, 2023

La politique fédérale

La gouvernance nucléaire de bas niveau

Chalk River, la mobilisation est en cours

Monique Pauzé

Il y a quelques jours, au terme de plusieurs « rondes de travaux et de consultations » ayant commencé en 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) s'est prononcée pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) de Chalk River. L'opposition à ce dépotier radioactif à ciel ouvert est indéniable : une multitude de communautés autochtones, des groupes citoyens, des scientifiques et plus d'une centaine de villes et municipalités réparties autour de la rivière des Outaouais, dont Ottawa, Montréal et Gatineau.

Pour contextualiser les enjeux liés à ce projet, et saisir à quel point l'autorisation donnée est hautement condamnable, voire absurde, je crois pertinent de l'aborder à la lumière d'une étude du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes portant spécialement sur la gouvernance du Canada en matière de déchets radioactifs. Tenue en 2022 et conclue par un rapport déposé aux élus fédéraux, l'étude est absolument pertinente aujourd'hui.

D'entrée de jeu, on rappelle que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a formulé des suggestions et recommandations à la CCSN en 2019, lors de l'examen des pairs effectué par la mission du Service intégré d'examen de la réglementation. De ce fait, nous avons la confirmation, malgré les fiertés gouvernementales exprimées, que le Canada n'était pas irréprochable en la matière et cela justifiait que les élus fédéraux se penchent sur la question.

Plusieurs l'ont décrié : le principe essentiel visant à conserver les déchets radioactifs loin des sources d'eau potable n'est pas respecté et à bien des égards, le projet est en opposition avec les recommandations et directives de l'AIEA, de même qu'avec les cinq principes convenus et adoptés par les dirigeants de 133 Premières Nations en Ontario.

Il y a une absence de considération pour les dangers possibles liés à l'emplacement du projet et son sous-terrain, des dangers qui attirent moins l'attention que les risques de contamination de cours d'eau, affluents du fleuve, où potentiellement des millions de personnes puisent leur eau potable.

OPPOSITIONS LÉGITIMES

De plus, Chalk River est situé à la jonction de fractures géologiques et dans la zone de séismes de l'ouest du Québec, une ceinture sismique qui recouvre la vallée de l'Outaouais, les Laurentides et certaines portions de l'Est ontarien. Le volume de déchets radioactifs divers qui seront enfouis à ciel ouvert est majeur. Des témoins et experts ont soulevé le problème du manque de clarté dans l'identification des substances qui seront introduites au monticule.

Les oppositions au projet sont absolument légitimes.

Plusieurs témoins à cette étude ont abordé avec justesse les caractéristiques physiques des déchets radioactifs canadiens, soulignant la redéfinition de ce qu'est un déchet radioactif de moyenne activité, dissimulée dans un règlement-fleuve de la CCSN adopté en juin 2020. William Turner, retraité d'Énergie atomique du Canada limitée et résident de Deep River, a déposé au



Le principe essentiel visant à conserver les déchets radioactifs loin des sources d'eau potable n'est pas respecté.

comité un feuillet assez précis sur cette question.

Gilles Provost, journaliste scientifique et témoin lors de cette étude, en faisait état dans *Le Devoir* du 13 juin de la même année : « [...] on se heurte alors à une absurdité scientifique : l'activité d'un produit radioactif, en physique, c'est sa vitesse de désintégration. Plus il se désintègre rapidement, plus son activité est forte. Cela veut dire qu'un produit radioactif de [plus] forte activité selon la physique serait maintenant un déchet de faible activité selon la nouvelle définition décrétée par la CCSN ! »

Cette nouvelle définition a des effets concrets, puisque l'IGDPS de Chalk River est conçue pour n'accueillir que des déchets de faible activité. Résultat obtenu? Des déchets considérés comme étant de moyenne activité par la science physique se retrouveront dans le monticule, puisque désormais considérés comme étant de faible activité.

Pour les communautés autochtones de Kebaowek et de Kitigan Zibi, le processus choisi par la CCSN constitue un échec de son devoir de consulter correctement.

Les communautés autochtones, outre les propos tenus ou envoyés par leurs représentants durant l'étude en comité parlementaire en 2022 — propos troublants évoquant le caractère « coercitif » de l'approche consultative —, s'appuient à juste titre sur l'article 29.2 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, selon lequel aucune décision concernant le stockage des déchets nucléaires, la mise en place de petits réacteurs modulaires, le transport ou le déclassement ne peut être prise sans un consentement libre, préalable et éclairé.

« [...] Nous pourrions vous l'expliquer, mais vous ne le comprendriez pas de toute façon. Nous vous donnerons tous les renseignements et vous ne les comprendrez pas. » Cet extrait du témoignage de Reg Niganobe, chef du Grand Conseil de la nation anichinabée

et témoin à l'étude de 2022, est choquant. Quand un représentant du secteur s'exprime ainsi, je pense que le climat qu'on souhaite instaurer est incroyablement malsain et méprisant. Des groupes allochtones ont également eu droit à ce type « d'approche » dans des processus similaires. Leurs mémoires déposés dans le cadre de l'étude en comité en font foi.

S'il y a effectivement une volonté politique de considérer les communautés touchées plus directement par ces enjeux, il faut alors leur accorder la considération qu'elles méritent.

Réconciliation? Consultations participatives? Processus transparents et respect des normes de l'AIEA? La CCSN relève du ministre Jonathan Wilkinson et la mobilisation contre Chalk River va demeurer. Le gouvernement fédéral aurait intérêt à se raviser... Il a l'autorité pour le faire. ◀

L'autrice est députée du Bloc québécois

Ma CSQ cette semaine

Toutes les actualités de la CSQ
à un seul et même endroit!

macsqcettesemaine.com

Abonnez-vous
à l'infolettre!



Centrale des syndicats
du Québec

Les partenariats public-privé

Derrière la privatisation d'Hydro-Québec

La main d'Ottawa, une donnée méconnue

Gabriel Ste-Marie

Le gouvernement du Québec a créé une onde de choc lorsqu'il a annoncé son intention de présenter un projet de loi qui pourrait permettre la vente d'électricité entre compagnies privées. Comme l'écrit le journaliste Thomas Gerbet de Radio-Canada, cela signifierait la fin du monopole d'Hydro-Québec pour la distribution d'électricité.

Malgré la volonté affirmée du gouvernement de bien baliser cette brèche, les partis d'opposition à Québec, les groupes et spécialistes de la question sont montés immédiatement aux barricades. Ils savent que les grandes entreprises salivent à l'annonce de tels projets et qu'elles exerceront un énorme lobby pour convaincre les élus de leur donner une part du gâteau.

Les effets de telles privatisations sont connus. On les a vus un peu partout. Lorsqu'un service public est privatisé, les coûts augmentent et la fiabilité ou la qualité du service chutent. On peut penser aux pannes généralisées dans les différentes régions des États-Unis ou à l'eau du robinet imbuvable, qui coûte presque aussi cher que l'eau en bouteille, dans plusieurs villes françaises. Règle générale, ces privatisations sont synonymes d'un recul de la qualité de vie de la population et une source importante de profits pour ces sociétés privées.

Pas étonnant donc que cette mobilisation rapide lors de l'annonce du projet de loi. Même si la brèche était contrainte et balisée, on se méfie! D'autant plus qu'au cours des dernières décennies, le Québec a somme toute réussi à freiner les diverses tentatives de privatisation de sa société d'État. Nous avons tous à l'esprit l'importance de la contribution d'Hydro-Québec aux recettes de l'État.

LE PLAN D'OTTAWA

Or, le problème fondamental, passé jusqu'ici sous silence, a sa source à

Ottawa. Le gouvernement Trudeau a annoncé et répété qu'il allait procéder à des investissements massifs pour réduire l'empreinte carbone de son économie. La somme dépasse les 80 milliards \$ et est présentée comme une réponse aux initiatives américaines dans ce domaine.

Le plan fédéral soutient à coups de dizaines de milliards \$ les usines de batteries en Ontario et, dans une moindre mesure, le projet de Northvolt au Québec. En vertu de ce plan, on finance, à coups de milliards \$, des projets farfelus de stockage du carbone dans l'Ouest. On fait la promotion du nucléaire – notamment des petits réacteurs nucléaires pour soutenir l'exploitation accrue des sables bitumineux – de même que la fabrication d'hydrogène à partir des hydrocarbures de l'Ouest.

Une partie de ce plan est consacrée aux services publics comme Hydro-Québec, mais une autre partie est réservée aux projets de joueurs privés dans le domaine de l'électricité. La ministre des Finances a annoncé que les grands axes de son plan seraient révélés dans le budget du printemps et qu'ils représenteraient des dizaines de milliards de dollars.

Donc, si le Québec veut sa part du plan d'Ottawa, il devra jouer selon les règles définies par le voisin, soit la production privée d'électricité à partir de sources renouvelables. Comme dans le cas de l'usine Northvolt. On peut être pour ou contre, critiquer la manière dont cela est présenté, mais le problème fondamental demeure que c'est notre voisin qui nous dicte la façon de faire, avec nos taxes, nos impôts et un endettement public qui affectera notre portefeuille. Étant donné le rapport de force actuel, si on dit non, on ne reçoit pas notre part.

Avec le déséquilibre fiscal, la marge de manœuvre est à Ottawa. Alors que le Québec et les provinces peinent à offrir des services publics convenables,



Il ne faut pas oublier que le PDG d'Hydro-Québec, Michael Sabia, était jusqu'à tout récemment sous-ministre des Finances à Ottawa et qu'il est spécialiste dans les partenariats public-privé.

Ottawa en profitera pour définir les grands axes de développement qu'il souhaite pour le Canada. Nous allons être entraînés collectivement à soutenir les projets folichons de captage du carbone, le nucléaire qui va servir à la production d'hydrocarbure dans l'Ouest et, si on veut notre part du plan, les producteurs privés d'électricité. L'étape suivante, qui permettrait la vente d'électricité entre ces derniers, serait un arrimage qui découle essentiellement du plan fédéral. Il ne faut pas oublier que le PDG d'Hydro-Québec, Michael Sabia, était jusqu'à tout récemment sous-ministre des Finances à Ottawa et qu'il est spécialiste dans les partenariats public-privé.

UNE FÉDÉRATION BANCALE

Dans une fédération qui fonctionne, la nation québécoise aurait pu encaisser l'enveloppe monétaire qui lui revient et décider elle-même de son utilisation. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement du Québec est fatigué de se

faire dire non, alors il choisit de se plier à la volonté du voisin. En fait, dans une fédération qui fonctionne, un tel déséquilibre fiscal n'existerait pas et le Québec bénéficierait d'une marge de manœuvre lui permettant de choisir ses propres axes de développement.

Nous sommes malheureusement bien loin de cette situation. Ottawa n'écoute tout simplement plus le Québec et se comporte comme le gouvernement central d'une union législative. Par exemple, pour la formation de la main-d'œuvre, il vient de découvrir le modèle allemand des tables des partenaires. Il en fait un projet de loi, ignorant qu'il a déjà cédé ce secteur au Québec, qui a mis en place un modèle qui fonctionne plutôt bien et lui-même inspiré du modèle allemand. Il aurait pu s'en inspirer, mais il choisit le dédoublement sans aucun arrimage.

Même chose avec l'assurance dentaire: même si le Québec a un programme pour les enfants, Ottawa a pré-

férent le dédoublement au lieu de s'y arrimer. Pour le plan plus global qui va assurer une couverture aux aînés et aux enfants, il a choisi de sous-traiter le service à une multinationale de l'assurance, la Sun Life. Il est vrai que le fédéral a un manque d'expertise dans les services directs à la population, mais il aurait pu arrimer son projet avec le Québec, où l'assurance actuelle pour les enfants est gérée par le secteur public.

Bien que tout le monde reconnaisse la nécessité d'une couverture universelle pour les soins dentaires, il aurait été utile à tout le moins de posséder une évaluation globale des besoins en santé, compétence qui relève exclusivement de Québec. Mais cela n'aura vraisemblablement pas lieu. Ottawa vient encore une fois d'empiéter dans un champ de compétence qui n'est pas le sien, alors qu'il n'arrive pas à bien s'occuper de ses propres champs de compétence ou de financer adéquatement la santé à la hauteur de ses moyens.

Notre modèle de fédération provient d'un compromis visant un minimum de respect pour notre nation, mais il a constamment été attaqué. Cela montre l'impasse de l'approche autonomiste québécoise. Le Québec n'est plus respecté ni même écouté à Ottawa. Cela force le gouvernement autonomiste à Québec à délaissier son approche au profit de la centralisation, qui va à l'encontre de notre souveraineté, ne serait-ce que dans nos champs de compétence. Puisque le Canada anglais ne prend plus en compte la volonté de la nation québécoise, le seul choix qui nous reste est d'être gouverné par la nation voisine ou l'indépendance.

Un Québec souverain ne serait évidemment pas à l'abri des tentatives de privatisations de nos services publics ou de mauvaises décisions politiques. Mais, au moins, il ne serait plus à la remorque des décisions du voisin, comme celle de subventionner les producteurs privés d'électricité, menaçant ainsi directement le monopole d'Hydro-Québec.

L'auteur est député
du Bloc québécois

**FORCE
SOLIDARITÉ
RESPECT**



L'immigration

Réformes fédérales en immigration temporaire

Le Québec doit demeurer vigilant

Anne Michèle Meggs

« Trudeau a bâclé la montée de l'immigration. » « Nous avons conçu notre propre politique, nous l'avons élaborée, nous l'avons mise en œuvre, et nous avons quand même réussi à foirer. » « Nous sommes tombés dans le piège démographique. »

Qui a lancé la nouvelle année avec ces jugements si lucides sur la politique d'immigration du gouvernement fédéral? Nul autre que les économistes en chef des plus grandes banques au Canada!

Oui. Ça a pris du temps pour l'élite financière du Canada d'émerger si ouvertement et à l'unisson avec ses critiques. Son constat : « La décision du premier ministre Justin Trudeau d'augmenter considérablement l'immigration – et de permettre un afflux de travailleurs temporaires et d'étudiants internationaux – sans fournir un soutien adéquat a créé une longue liste de problèmes économiques, notamment une inflation plus élevée et une faible productivité. » On pourrait ajouter les conséquences sur la qualité de vie (PIB par habitant), sur la disponibilité et le prix du logement, ainsi que sur plusieurs services publics qui roulent déjà au maximum.

Si je recourais à ma langue maternelle, je dirais que la m**de a finalement frappé le ventilateur proverbial.

LE DÉBAT PUBLIC S'OUVRE À TOUT LE PAYS

Au Québec, on est des champions du débat public sur l'immigration. Il s'agit d'un enjeu électoral pour certains partis et pour les médias (moins pour l'électorat) depuis presque vingt ans. Il y a des consultations publiques formelles obligatoires à l'Assemblée nationale tous les trois ou quatre ans sur les orientations gouvernementales dans le

domaine. L'année dernière, les consultations ont donné lieu à une planification de seulement deux ans, ce qui veut dire que les consultations reprendront l'année prochaine.

Mais, au Canada anglais, il y a toujours eu un certain malaise à critiquer publiquement la politique d'immigration fédérale. Plus maintenant. On a compris que critiquer la politique d'immigration n'est pas la même chose que critiquer l'immigration tout court. Espérons que cela demeure le cas.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, au cours de la même semaine de rentrée en janvier, on a appris que le gouvernement a été averti par ses fonctionnaires il y a deux ans des effets néfastes potentiels sur le logement et les services d'une augmentation trop rapide des niveaux d'immigration. De plus, les sondages montrent que l'électorat canadien a également commencé à faire le lien entre immigration, logement et services publics et souhaite un ralentissement du rythme des arrivées et qu'il tient le gouvernement fédéral entièrement responsable des ratés.

DES ENJEUX POUR LE QUÉBEC

Qu'est-ce que ce réveil veut dire pour le Québec? Une grande vigilance à l'égard de la réaction du fédéral à ces constats, critiques et sondages.

Lors du changement de ministre fédéral en juillet dernier on s'attendait déjà à une évolution dans le discours. Les murmures critiques avaient commencé, les études économiques scientifiques négatives apparaissaient dans les grands médias canadiens.

En novembre, le ministre Miller a démarré avec une série d'annonces. D'abord, la « stabilisation » autour de 500 000 admissions permanentes en 2025 et 2026. Il a également commencé à s'attaquer à certains aspects de l'immigration temporaire.



La décision du premier ministre Justin Trudeau d'augmenter considérablement l'immigration sans fournir un soutien adéquat a créé une longue liste de problèmes économiques.

Si le rôle prédominant du Québec dans la sélection et dans l'établissement des volumes de l'immigration permanente est reconnu et respecté, la situation est tout autre quand il s'agit de l'immigration temporaire.

COUPER DANS L'IMMIGRATION TEMPORAIRE

Il y a essentiellement quatre sources d'immigration temporaire – les permis d'études, deux programmes de permis de travail – le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI) – et les demandeurs d'asile.

DEMANDEURS D'ASILE

Le contrôle des frontières, et donc l'admission des demandeurs d'asile qui se présentent aux frontières, est de juridiction fédérale. Ce constat est reconnu dans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration et l'admission temporaire des aubains. La seule façon d'exercer un

certain contrôle sur le nombre de demandeurs d'asile est par les visas d'entrée. Les mesures proposées par le fédéral à ce jour sont très vagues et ne semblent pas pointer vers un resserrement.

PERMIS D'ÉTUDES

L'éducation est en principe de juridiction exclusivement provinciale. Au Canada anglais encore plus qu'au Québec, l'augmentation de l'immigration temporaire est poussée à la hausse par les permis d'études. Quoi de plus facile pour le fédéral que de rediriger le blâme pour les hausses d'immigration vers les provinces? Il le fait déjà pour les problèmes de pénurie de logements et le prix des maisons.

Plusieurs ballons d'essai ont été lancés pour abaisser le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Canada, la plupart venant jouer dans les plates-bandes des provinces. Le fédéral pourrait insister pour que les collèges et universités s'assurent du logement pour chaque inscription internationale acceptée; établir des critères pancanadiens pour la désignation des établissements d'enseignement ayant le droit d'accueillir les jeunes de l'étranger (ce sont les provinces qui désignent actuellement ces établissements); faire sa propre validation des lettres d'admission aux programmes d'études (peut-être pertinent dans les autres provinces, mais pas au Québec où le MIFI délivre les CAQ-études); et même mettre un plafond sur le nombre de permis d'études qui seront délivrés (aucun détail sur comment le ministère de l'Immigration fédéral répartirait ces permis si convoités).

Le monde postsecondaire au Québec et au Canada pourrait être sérieusement bouleversé par toutes ces mesures. Toutes les provinces ont réduit leur financement des établissements d'enseignement postsecondaire

les rendant particulièrement dépendants des frais de scolarité exorbitants associés aux études internationales. Aucun indice que le fédéral compenserait cette perte de revenus. Si les provinces rouspètent ou si les négociations s'étirent, pas grave. Elles deviennent des boucs émissaires pour une bonne partie des hausses d'immigration.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Enfin, en ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires, le Québec a accepté une interprétation très restrictive de l'Accord. Tout en reconnaissant qu'en « vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est responsable de la sélection des candidats souhaitant s'établir sur son territoire à titre permanent ou temporaire », le Guide des procédures d'immigration sur l'immigration temporaire du MIFI affirme que le Programme de mobilité internationale « est sous la responsabilité exclusive du gouvernement du Canada. » Le MIFI n'intervient donc que dans le PTET en se prononçant sur l'évaluation d'impact sur le marché du travail et en délivrant un CAQ-travail aux personnes embauchées dans le cadre de ce programme.

Le premier ministre Legault réclame depuis des années les pleins pouvoirs sur l'immigration. Il pourrait commencer avec la revendication de consentir aux travailleurs étrangers temporaires admis dans le cadre du PMI. Ce pouvoir est d'autant plus critique que le nombre de permis délivrés par le fédéral dans le cadre du PMI est le plus élevé des trois programmes. Pour les onze premiers mois de 2023, 55 % des permis de travail délivrés au Québec ont échappé au contrôle du gouvernement québécois.

Les mesures proposées par le fédéral pour le PTET et le PMI auront aussi des conséquences sur l'immigration au Québec. Certaines toucheront les règles qui s'appliquent aux employeurs québécois qui veulent embaucher de l'étranger et d'autres pourraient créer encore plus de doublons dans la gestion des programmes, notamment dans les services aux employeurs et dans les contrôles visant la protection des travailleuses et travailleurs.

PRISE DE CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE L'IMMIGRATION TEMPORAIRE

Avec l'approche des élections au fédéral, le gouvernement Trudeau va chercher par tous les moyens possibles de démontrer qu'il est capable de contrôler l'immigration au pays ou de trouver des boucs émissaires quand il devient clair que les résultats rapides sont impossibles.

Cela va prendre une grande vigilance de la part du gouvernement du Québec et un plan pour maintenir et étendre son contrôle de l'immigration temporaire. Un plan sciemment évité lors des consultations l'année dernière sur les orientations en matière d'immigration. ◀

L'immigration au Québec

COMMENT ON PEUT FAIRE MIEUX



Anne Michèle Meggs
Préface de Pierre Fortin

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

UN LIVRE ESSENTIEL

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Une analyse biaisée à différents égards

Quelle vague de Canadiens anglais vers le Québec ?

Charles Castonguay

Une rumeur circule selon laquelle une vague migratoire de Canadiens anglais se serait levée en direction du Québec. Frédéric Lacroix a ouvert le bal en septembre dernier avec son billet « Il faut aussi parler d'immigration interprovinciale » (voir son blog). Nous devons au « Devoir » la dernière version en date de ce canular. « Les Anglo-Canadiens migrent plus que jamais vers le Québec », claironne l'édition du 22 novembre. Coiffé de « Des Canadiens anglais friands du Québec », un graphique y monte en épingle le nombre de « Canadiens de langue anglaise » qui sont entrés au Québec entre les recensements de 2016 et 2021. Le journaliste opine que ce nouvel engouement des « Canadiens anglais » s'expliquerait surtout par la vie moins chère au Québec. « Après des décennies de bilans négatifs, insiste-t-il, le solde migratoire du Québec s'est avéré presque nul entre 2016 et 2021 ».

LE PLOP, UN MAUVAIS INDICATEUR

L'article du *Devoir* répète plusieurs des erreurs commises par Lacroix (voir ma mise au point sur la migration interprovinciale dans *L'aut'journal* version papier de novembre). Par exemple, le journaliste emploie la première langue officielle parlée, ou PLOP, pour énumérer les « Québécois de langue anglaise », bien que la PLOP soit un médiocre

indicateur de l'identité linguistique d'un individu.

Par exemple, en 2021 Statistique Canada a classé 52 000 Québécois comme étant de PLOP anglaise, alors qu'ils parlaient le français comme langue d'usage à la maison. Il a de même classé comme anglophones 137 000 autres Québécois qui s'étaient pourtant déclarés allophones, aussi bien selon la langue maternelle que la langue d'usage.

Comme Lacroix également, le journaliste du *Devoir* présente en appui à sa thèse quelque 121 000 anglophones recensés en 2021 au Québec qui étaient nés dans le reste du Canada, ou ROC. Sans relever les 337 000 anglophones recensés dans le *Rest of Canada* (ROC) qui étaient nés au Québec. Pour juger correctement d'un rapport migratoire, il convient de tenir compte des migrations dans les deux sens.

ON MIGRE DANS LES DEUX SENS

Le Devoir souligne son propos avec un graphique qui passe outre cette exigence évidente et ne représente que le nombre d'anglophones du ROC qui ont déménagé au Québec, entre chaque paire de recensements successifs de 1976 à 2021. Il fait abstraction, même, du nombre d'anglophones du ROC qui sont entrés au Québec en 1966-1971 et 1971-1976, qu'on peut estimer à 46 200 et 43 400 respectivement.

Le tout fait paraître fort impressionnant le chiffre de 46 800 entrants anglo-



Pour juger correctement d'un rapport migratoire, il convient de tenir compte des migrations dans les deux sens.

plopes en 2016-2021, que le journaliste qualifie de « vague de Canadiens [anglais] au Québec ». Or, pendant la même période, 50 700 anglophones sont sortis du Québec à destination du ROC. Les deux « vagues » se sont ainsi soldées, en réalité, par une perte nette pour le Québec de -3 900 anglophones.

Quant aux « décennies de bilans négatifs » (toutes langues confondues) pour le Québec, suivies d'un solde migratoire « presque nul » en 2016-2021, *Le Devoir* fait, là aussi, dans le sensationnalisme. Ce dernier solde était de -6 400. Il est vrai qu'il s'agit d'un minimum record. Mais pas si loin que ça du -11 700 constaté en 2001-2006. Ni, compte tenu de la taille des populations en jeu, du -21 200 en 2006-2011.

AILLEURS AU CANADA

Plusieurs provinces moins peuplées ont connu en 2016-2021 des bilans plus spectaculaires. L'Alberta, par exemple, a toujours profité de la migration interprovinciale, sauf durant le *oil bust* des années 1980. Or, elle a subi en 2016-2021 une perte nette de -50 900, soit le double de chacune de ses pertes exceptionnelles enregistrées durant 1981-1986 et 1986-1991. À l'opposé, la Nouvelle-Écosse essuie d'habitude des bilans migratoires négatifs. Son gain net de 25 700 en 2016-2021 a fracassé son ancien gain record de 6 200, qui remonte à 1981-1986.

Tout cela s'expliquerait-il par le coût de la vie ? Guère reconnu pour son logement bon marché, l'Ontario a aussi marqué un record... de stabilité relative. Ses 228 600 entrants et 238 100 sortants durant 2016-2021 se soldent par une perte de -9 550, soit un faible bilan négatif comparable, vu la taille relative des populations en jeu, à celui du Québec. La Colombie Britannique, guère reconnue, elle aussi, pour un coût de la vie dérisoire, a recruté en même temps un rondlet gain net de 83 500.

UNE VAGUELETTE

Ces résultats concernent pour l'essentiel les Canadiens anglophones, un concept qui brouille la part des gens issus de l'immigration dans ces déplacements. Cependant, Statistique Canada affiche des données semblables selon la langue maternelle depuis fin octobre 2022. Elles précisent que le nombre d'entrants anglophones, langue maternelle, au Québec en 2016-2021, soit 34 306, n'est en rien un record.

Les entrants anglophones de 42 935 en 1966-1971 et de 39 525 en 1971-1976, durant l'effervescence économique engendrée par Expo 67 et les Jeux olympiques de 1976, lui sont en effet supérieurs. Les 31 585 entrées d'anglophones durant 1986-1991, après le retour au pouvoir de Robert Bourassa, n'en sont pas très loin non plus. Ce sont les allophones, langue maternelle, qui se distinguent vraiment.

Leurs 18 700 entrées en 2016-21 sont nettement plus nombreuses que leur maximum précédant de 11 700 en 2006-2011. Toutefois, il s'agit encore là de chiffres assez petits.

La même chose est vraie du solde migratoire du Québec avec le ROC. Le -6 400 en 2016-2021, relevé ci-dessus, se répartit selon la langue maternelle en -300, +2 300 et -8 400 pour les francophones, anglophones et allophones respectivement. Certes, le solde positif des anglophones est une nouveauté, mais il ne s'écarterait guère des faibles pertes de -8 000, -5 900 et -11 000 anglophones observées durant les trois lustres précédents. Au mieux, la « vague » de Canadiens anglais du *Devoir* n'est qu'une vaguelette.

UNE DONNÉE OUBLIÉE :
L'ANGLICISATION
DES FRANCOPHONES

Dans ma chronique « Les sacrifiés de la bonne entente » (*L'aut'journal*, n° 413, février 2023), j'ai souligné que durant 2016-2021, la région métropolitaine de Gatineau avait gagné 2 300 anglophones dans ses échanges migratoires avec le ROC. J'ai ajouté que la hausse du nombre de francophones, langue maternelle, qui s'anglicisent y contribue autant, sinon davantage à l'essor de l'anglais. Lacroix a néanmoins trouvé que « Des Ontariens sont en train de s'établir en masse à Gatineau ».

Le gain de 2 300 anglophones en 2016-2021 pour Gatineau signifie que durant la même période, la migration d'anglophones entre le reste du Québec et le ROC a abouti à un solde parfaitement nul. Le bilan des migrations d'anglophones entre la région de Montréal et le ROC était même légèrement négatif. Sans doute, entre autres, parce que la plupart des jeunes anglophones du ROC qui étudient à McGill retournent ensuite, diplôme en poche, au Canada anglais.

D'après le dernier recensement, à Gatineau comme à Montréal, il n'y aurait pas encore de quoi grimper dans les rideaux. ◀

VRAIE
INTELLIGENCE
VRAI
ENSEIGNEMENT



La scène judiciaire

Publication d'un tableau sur les concentrations de produits dangereux

La Fonderie Horne déboutée en Cour d'appel

Marc Nantel

Le 20 décembre 2023, l'honorable juge Serge Champoux de la Cour du Québec a rendu sa décision concernant l'appel de la décision entre la fonderie Horne de Glencore, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (l'Intimé), Marc Nantel (la partie intéressée) et la commission d'accès à l'information (mise en cause).

La fonderie Horne portait en appel la décision de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) qui rejetait le 13 septembre 2022 sa demande de révision d'une décision du ministère, soit de communiquer à Marc Nantel le tableau « Annexe 1, Émission atmosphérique- Concentrés et sous-produits métallurgiques traités à la fonderie Horne ».

JUGEMENT EN PREMIÈRE INSTANCE

Avant d'en arriver au jugement de la Cour d'appel, il est important pour mieux comprendre de revenir à la décision de la première instance de la juge administrative de la CAI en 2022, M^{re} Martine Riendeau. En 2020, je tentais d'obtenir le tableau ci-haut mentionné où l'on peut voir une liste de fournisseurs non identifiés, mais numérotés comme l'exige l'attestation d'assainissement de 2017. Même si le document était public pour les années 2016-2017-2018, la fonderie refusait que le ministère rende public le document de 2019, car les données étaient, selon elle, de l'ordre du secret industriel.

On pouvait retrouver dans ce tableau le tonnage traité et les concentrations en arsenic, en bismuth, en antimoine, en plomb, en cadmium et en mercure des concentrés livrés à la

Fonderie Horne provenant de chacun de ses fournisseurs. Un constat sautait aux yeux : certains intrants comme l'arsenic atteignaient 20 % de concentration, au lieu des concentrés les plus courants de 0,5 % à 1,5 %. Après avoir entendu les arguments de la fonderie, la juge Martine Riendeau a rejeté tous les arguments du demandeur et « ordonnait à l'organisme de communiquer à la partie intéressée... les tableaux en litige ».

On peut résumer la décision par : ce qui entre dans l'usine va affecter ce qui sort, donc ce sont des données publiques.

JUGEMENT EN COUR D'APPEL

L'audience en Cour d'appel s'est tenue le 21 novembre 2023 et la décision a été déposée un mois plus tard.

Dans le dépôt du jugement en Cour d'appel, le juge Champoux met en contexte le rôle de la Cour d'appel. En voici les principaux points.

Article 146. Une décision de la Commission sur une question de fait de sa compétence est finale et sans appel.

Article 147. Une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant un juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

Au point 8 du jugement, le juge ajoute : Il paraît évident dans la mécanique envisagée par le législateur que les demandes d'accès devraient être traitées et tranchées avec diligence et qu'inversement, il soit compris que des informations ou des renseignements



Photo : BANC Rouyn-Noranda, fonds Joseph-Hermann Bolduc

Selon la littérature, dans les années à venir les produits qui seront traités dans les fonderies à travers le monde seront de plus en plus contaminés.

qui ne sont transmis qu'au terme d'interminables procédures, perdront soit leur pertinence, soit leur utilité. Autrement dit dans ces domaines, bien souvent, le seul écoulement du temps équivaut à un déni d'accès.

Cette mise au point prend tout son sens puisque ma demande date de plus de trois ans.

L'argumentaire de la fonderie pour contester en Cour d'appel la décision de la juge du CAI se résume en deux questions.

Questions 1 : La CAI a-t-elle commis une erreur de droit déterminante dans son interprétation de l'exception au droit d'accès prévu à l'article 28 de la loi sur l'accès, en retenant un critère d'application qui n'est pas conforme à la loi ?

Les avocats de la fonderie plaident que rendre public le document selon le cinquième paragraphe de l'article 28 causera un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet.

Le juge réfute cet argument puisque l'article en question se situe dans une logique de répression du crime et des

infractions pénales provinciales contenues dans diverses lois, ce qui n'est pas le cas dans ma cause.

Questions 2 : La CAI a-t-elle commis une erreur de droit déterminante dans son interprétation du paragraphe 4 de l'article 118.4 de la L.Q.E., ce qui l'a menée à conclure erronément à son application à l'égard de la demande d'accès de la personne intéressée ?

Les avocats de la fonderie ont plaidé longuement cette question et ont tenté de démontrer que plusieurs articles de loi se contredisaient. Selon eux, ceci aurait dû être pris en compte par la juge de la CAI et elle devait aller au-delà de la lecture au premier degré de l'article 114.8. Le juge Champoux a longuement analysé les arguments de l'Appelante et dans un jugement étoffé les a rejetés.

« Les deux moyens de l'Appelante sont en conséquence rejetés. Pour ces motifs la cour rejette l'appel. »

UNE VICTOIRE POUR LA TRANSPARENCE

La notion de secret industriel a des limites comme les décisions des deux

niveaux de la cour de justice l'ont fait valoir. Les informations que je désire obtenir sont essentielles pour la population qui veut protéger l'environnement et sa santé. Selon la littérature, dans les années à venir les produits qui seront traités dans les fonderies à travers le monde seront de plus en plus contaminés. Il est donc impératif d'avoir des données sur les intrants afin de pouvoir évaluer l'efficacité de la Fonderie Horne à les traiter sans contaminer l'air ambiant par ses rejets.

Les démarches que j'ai dû entreprendre ont au moins servi à renforcer le droit des citoyens à obtenir des informations que la loi déclare publiques.

La Fonderie Horne peut encore demander un contrôle judiciaire en Cour supérieure, mais sa plaidoirie sera encore plus difficile, car la décision sera basée sur des points encore plus serrés du droit. La décision devrait être connue d'ici la fin janvier. ◀

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue

Sylvain Martin Le processus de renouvellement des conventions collectives du secteur public tire à sa fin avec le vote sur les ententes de principe conclues durant le temps des Fêtes.

Les syndicats ont gagné la bataille de l'opinion publique

Je ne qualifierai pas le contenu de ces ententes. J'ai assez d'expérience en négociation collective pour savoir que quiconque qualifie le contenu d'une entente de principe sans avoir participé à sa négociation joue au gérant d'estrade et parle à travers son chapeau.

Le déroulement de cette négociation a été – on peut le dire maintenant – sans précédent. Entre autres, par l'ampleur du Front commun (quatre grandes centrales syndicales réunies qui représentent 420 000 membres), des mouvements de grève historiques avec une grève de 22 jours de la FAE et, surtout, un appui sans réserve de la population aux revendications des travailleuses et travailleurs du secteur public. Et ce – il faut bien le dire – malgré tous les efforts de notre bon gouvernement pour qu'il en soit autrement.

LA BATAILLE DE L'OPINION PUBLIQUE

Même les commentateurs et analystes politiques ont dû changer leur fusil d'épaule. Ils avaient, pour la plupart, l'habitude de dire et d'écrire que « les syndicats en demandent trop », « ne sont pas réalistes », « sont déconnectés de la réalité », que « ce sont les contribuables qui paieront la note » et le traditionnel « les travailleuses et travailleurs de l'État sont grassement payés et ont de meilleures conditions de travail que la plupart des contribuables ».

Cette fois-ci, ils ont dû dire et écrire que « les syndicats avaient gagné la

bataille de l'opinion publique ». Sans évidemment admettre que les syndicats et leurs membres étaient justifiés de réclamer des changements dans l'organisation du travail pour offrir des services publics de qualité. Cependant, dès que les ententes de principe ont été conclues et la fin des grèves annoncée, le naturel est revenu au galop.

Ils se sont proclamés « experts » sur la meilleure façon de réparer les torts causés aux élèves par les grèves. Pour ces commentateurs, la dégradation des services publics et les dommages causés à leurs usagers ne proviennent pas de décennies de désinvestissements de l'État, mais des quelques jours de grève du Front commun et, surtout, des 22 jours de grève de la FAE.

En réalité, des problèmes majeurs existaient bien avant le déclenchement des grèves. Les grèves n'en sont pas la cause. Elles sont plutôt une conséquence de l'inaction gouvernementale et un cri d'alarme lancé à un gouvernement qui fait la sourde oreille depuis des années.

FEU SUR LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Des analystes ont contesté le résultat des votes de grève. Selon eux, dans certains cas, le taux de participation aux assemblées était trop faible et cela remettait en cause la légitimité du vote de grève. Certains sont même allés jusqu'à prétendre qu'il fallait revoir la démocratie syndicale.

Il ne faut pas connaître comment se tient un vote de grève pour faire ce



Les grèves sont une conséquence de l'inaction gouvernementale et un cri d'alarme lancé à un gouvernement qui fait la sourde oreille depuis des années.

genre de commentaires. D'abord, le processus est encadré par le Code du travail et le syndicat doit le suivre à la lettre sous peine de voir la grève déclarée illégale.

Ensuite, l'obtention d'un vote de grève fort est un tour de force pour n'importe quel syndicat. Tous les milieux de travail se ressemblent. Une partie des personnes qui les composent sont sympathiques à la cause syndicale et s'intéressent activement aux affaires syndicales.

Puis, il y a les personnes qui sont contre le syndicat. Habituellement, elles participent aux assemblées syndicales et y sont très vocales, surtout lorsqu'il s'agit d'un vote de grève. Enfin, il y a les autres, qui constituent la grande majorité du groupe. Elles demandent à être convaincues avant de voter pour ou contre une recommandation de leur exécutif syndical.

C'est ce groupe qui fait la différence dans les assemblées syndicales. Si le Front commun et la FAE ont réussi une mobilisation sans précédent, c'est parce que ce groupe majoritaire a été convaincu du bien-fondé des revendications et des moyens de pression proposés.

Il ne suffit pas aux dirigeants syndicaux de proposer pour que leurs mem-

bres agissent sans poser de questions. Penser le contraire serait prendre les membres des syndicats pour des imbéciles.

LES VRAIES QUESTIONS ESCAMOTÉES

J'aimerais bien que certains commentateurs et analystes politiques se demandent pourquoi il a fallu près d'un an, des grèves et la demande d'un conciliateur pour que le gouvernement Legault daigne donner le mandat à ses équipes de négocier sérieusement.

Autre question : Pourquoi le gouvernement de la CAQ a-t-il jugé qu'il était préférable de s'engager dans « la bataille de l'opinion publique » plutôt que de négocier de bonne foi?

Pourquoi le gouvernement de la CAQ a-t-il constamment essayé de faire porter le chapeau des conséquences de son inaction sur le dos des syndicats et de leurs membres?

Donnons quelques exemples : un ministre de la Santé qui souligne à grands traits que chaque jour de grève aura comme conséquence le report de centaines de chirurgies; « papa » Legault qui déclare qu'il faut mettre fin à la grève parce que ça va nuire à nos enfants; la présidente du Conseil du trésor qui affirme qu'il faudrait plus de flexibilité de la part des syndicats afin

qu'elle puisse négocier des ententes directement avec les travailleuses et travailleurs; notre « bon » ministre de l'Éducation qui soutient – faussement! – qu'il ne peut pas changer le calendrier scolaire sans le consentement des syndicats. Ha! Oui! J'oubliais. C'est la méthode de la gouvernance Legault de toujours faire porter le chapeau de ses échecs aux autres.

LE VÉRITABLE DRAME

Pour ma part, le véritable drame de nos services publics, c'est le désengagement de l'État depuis des années. C'est un gouvernement, au pouvoir depuis plus de cinq ans avec une forte majorité, qui persiste à croire qu'il a toujours raison et qui n'a rien fait de concret, bien qu'il ait proclamé que l'éducation était une priorité. Même chose en santé.

Le drame, c'est que les travailleuses et travailleurs de l'État ont dû recourir à la grève pour se faire entendre et tenter d'améliorer les services publics. Les travailleuses et travailleurs de l'État méritent nos félicitations pour leur combat. Nous devons les soutenir et continuer à lutter avec eux pour des services publics de qualité. ◀

L'auteur est syndicaliste

La liberté de presse a un prix. Abonnez-vous !



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy
Collaboration spéciale
Simon Banville
Mario Beaulieu
Dominique Bhérier
Boris

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Les relations Canada-États-Unis

Perspectives 2024

Trump, Poilievre et l'indépendance du Québec

Pierre Dubuc

Partout, à travers le monde, les milieux politiques, économiques et médiatiques se préparent à l'éventualité d'une élection de Donald Trump à l'automne 2024. Au Canada, nous devons également envisager l'élection fort possible d'un gouvernement Poilievre. Un tel scénario aurait des conséquences désastreuses pour le Québec, mais pourrait paradoxalement ouvrir une fenêtre pour le mouvement indépendantiste.



Donald Trump

TRUMP 2.0

Les médias américains ont dévoilé plusieurs volets des politiques d'une nouvelle administration Trump. Au chapitre de l'immigration, militarisation de la frontière avec le Mexique, vastes camps de rétention pour les sans-papiers, campagne d'expulsions inédite, fin de l'obtention automatique de la nationalité américaine pour les enfants d'immigrants nés aux États-Unis; peine de mort pour les trafiquants de drogue.

Au chapitre de l'État de droit, transformation d'une vendetta personnelle en croisade collective, comme il l'exposait en mars devant l'organisation conservatrice Conservative Political Action Conference. « Je suis votre guerrier. Je suis votre justice. Et pour ceux qui ont été lésés et trahis : je suis votre châtimant. » Il a même suggéré que le général Mark Milley, ancien chef d'état-major des armées, aurait pu être exécuté pour trahison.

Le 11 novembre, devant ses partisans, dans le New Hampshire, il a déclaré : « Nous vous promettons d'éradiquer les communistes, les marxistes, les fascistes et les voyous de la gauche radicale qui vivent comme de la vermine dans les confins de notre pays, qui mentent et volent et truquent nos élections. »

Le programme de Trump est développé dans le Projet 2025 piloté par la Heritage Foundation, un *think tank* de droite. Il est doté d'un budget d'au moins 22 millions de dollars. Il propose à ceux désireux de porter cette révolution conservatrice de s'enregistrer dans une base de données. L'objectif est de rassembler 20 000 noms sûrs d'ici à l'élection pour remplacer les fonctionnaires fédéraux en place et détruire l'« État profond ». Le Projet 2025 veut organiser une « académie de l'administration présidentielle », afin de préparer les futurs cadres à être opérationnels dès le premier jour.

L'arrivée au pouvoir d'une administration fasciste – puisque c'est bien de cela qu'il s'agit – au sud de la frontière aurait des conséquences majeures sur la politique et l'économie canadienne.

Deux volets devraient attirer particulièrement notre attention. Premièrement, le retrait des États-Unis de l'OTAN. Dans son premier mandat, Trump est venu à un cheveu de le faire. Ses conseillers ont réussi in extremis à l'en dissuader. Mais il saura « mieux » s'entourer dans un deuxième mandat.

Deuxièmement, Trump annoncera fort probablement le retrait des États-Unis du traité de libre-échange avec le Canada et le Mexique. Là encore, c'est l'action de ses conseillers qui l'ont empêché de le faire. Il s'est contenté d'une renégociation du traité dont a souffert le Canada. Ne mentionnons que la clause qui accorde à Washington un veto sur tout traité de libre-échange avec un autre pays, la cible étant un traité Canada-Chine.

Les conséquences pour le Canada et le Québec de l'abandon du traité de libre-échange avec les États-Unis et l'instauration de mesures protectionnistes américaines auraient un impact considérable sur nos relations économiques.

Ajoutons à cela la promesse de Trump de mettre fin aux subventions et aux mesures environnementales particulièrement dans l'industrie automobile. La filière électrique (voitures, batteries, etc.) tomberait en panne sèche.

POILIEVRE 1.0

Examinons maintenant les conséquences de l'élection d'un gouvernement conservateur dirigé par Pierre Poilievre à Ottawa. Attardons-nous seulement à sa principale promesse : la réduction du déficit.

Nous avons déjà joué dans ce film. Nous savons que cela signifie d'énormes compressions budgétaires, qui affecteront les programmes sociaux fédéraux et les transferts aux provinces.

Le Québec serait donc touché de plein fouet par les politiques du duo Trump et Poilievre. L'impact serait majeur. S'ouvrirait alors la possibilité – voire la nécessité – de revoir complètement nos relations avec nos voisins et, donc, de faire renaître le projet indépendantiste. ◀

Retour sur la renégociation de l'ALENA

Comment le Canada s'est fait manœuvrer

Pierre Dubuc

Les médias nous apprennent que le gouvernement Trudeau a mis sur pied un comité pour se préparer à faire face à la musique en matière de commerce et de libre-échange devant une éventuelle réélection de Donald Trump. Une sage décision car, lors de la renégociation de l'ALENA, le Canada s'est fait rouler dans la farine, comme en témoigne le compte-rendu qu'en fait le négociateur américain Robert Lighthizer dans son livre « No Trade Is Free. Changing Course, Taking On China, and Helping America's Workers » (Broadside Books, 2023). L'initiative fédérale est d'autant plus pertinente que Lighthizer fait partie du comité chargé de l'élaboration du programme économique d'une nouvelle administration Trump.

Originaire de l'Ohio, Lighthizer s'est opposé dès le départ au libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, jugeant que cela se traduirait par la perte de centaines de milliers d'emplois dans son pays. Au plan international, il s'est prononcé contre l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce et à cette idée d'un marché mondial bénéfique pour tous qui s'est imposée au lendemain de la chute du mur de Berlin.

La montée en puissance de la Chine disputant les marchés mondiaux aux États-Unis a confirmé ses appréhensions. C'était comme si les États-Unis s'étaient endormis avec *La fin de l'histoire*, de Fukuyama pour se réveiller avec *Le choc des civilisations*, de Samuel Huntington. Lighthizer a présidé, en tant que représentant des États-Unis pour le commerce, au plus important changement de stratégie économique de l'histoire des États-Unis en imposant à la Chine et à d'autres pays des tarifs douaniers protectionnistes.

UN BILAN NÉGATIF DE L'ALENA

La plus grande partie de son livre est consacrée aux négociations avec la Chine, mais deux chapitres traitent du renouvellement de l'ALENA. Le bilan qu'il a fait de l'accord est totalement négatif. Les États-Unis ont perdu 700 000 emplois au profit du Mexique. La prédiction de ses promoteurs selon laquelle se créerait au Mexique une classe moyenne avec des salaires qui se rapprocheraient des salaires des travailleurs américains ne s'est pas matérialisée. Pire encore, le pouvoir d'achat tout de même accru des Mexicains s'est traduit par l'achat de biens fabriqués non pas aux États-Unis, mais en Chine, conséquence de l'adhésion de ce pays à l'OMC. De plus, souligne-t-il, l'exportation de grains américains au Mexique a eu un effet dévastateur sur les secteurs agricoles mexicains à forte densité de

main-d'œuvre, alimentant l'émigration vers les États-Unis.

Trump a qualifié l'ALENA de « pire accord jamais négocié » et a promis, lors de la campagne électorale de 2016, d'y mettre fin. Lighthizer l'a plutôt convaincu de le renégocier, son abolition aurait été catastrophique.

Le principal problème avec l'ALENA pour les États-Unis concernait la fabrication de voitures au Mexique. Au départ, les trois grands de l'automobile n'avaient transféré au Mexique que l'assemblage de voitures économiques. Mais, progressivement, les opérations à haute valeur ajoutée comme la fabrication de moteurs et de transmissions ont franchi la frontière.

Plus troublant encore pour Lighthizer, le Mexique servait de porte d'entrée pour les composantes produites à l'extérieur des pays de l'ALENA. En théorie, une voiture devait avoir 65 % de contenu nord-américain pour se qualifier pour être exemptée de tarifs douaniers. Mais le Mexique ayant signé des ententes de libre-échange avec d'autres pays, des composants (électroniques, etc.), inexistants lors de la ratification de l'Accord, étaient considérés comme « pièces d'origine » d'Amérique du Nord, même s'ils étaient produits en Allemagne, en Corée du Sud, au Japon ou en Chine, si bien qu'une voiture pouvait se qualifier avec 50 % de son contenu provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord. De plus, de 1997 à 2014, neuf des onze usines de voitures construites en Amérique du Nord l'ont été au Mexique.

Lighthizer proposa de hausser le contenu régional de 65 à 85 % – on s'entendra sur 75 % – tout en éliminant les passe-droits. De plus, 70 % de l'acier et de l'aluminium devaient être produits en Amérique du Nord. Le Mexique était aussi sommé de réformer son code du travail en y inscrivant l'obligation d'un vote secret pour la reconnaissance syndicale, l'élection des dirigeants et l'approbation des conventions collectives et d'accorder un salaire minimum de 16 \$ de l'heure, le tout pour mettre fin à une concurrence déloyale avec les travailleurs américains.

Dans le cas du Canada, la cible identifiée par Trump était la gestion de l'offre des produits laitiers qui protégeait le marché canadien et permettait au Canada de concurrencer les États-Unis sur les marchés étrangers. L'accès au marché canadien pour les produits laitiers américains était notre principale priorité à l'égard du Canada, affirme Lighthizer.

Il y avait d'autres irritants. Par exemple, l'exemption culturelle – une relique de l'ALE Reagan-Mulroney – qui avait pour but de protéger le caractère



Dans son livre, Robert Lighthizer c

bilingue du Canada et d'apaiser les séparatistes québécois, selon Lighthizer. Elle avait été utilisée pour exclure des entreprises américaines, comme la diffusion des publicités américaines lors du Super Bowl au Canada. Lighthizer reconnaît qu'il n'a pas réussi à se débarrasser de cette exception culturelle, mais se console avec l'inscription dans le nouvel Accord d'un amendement qui permet aux entreprises américaines d'imposer unilatéralement des mesures punitives contre le Canada.

Lighthizer voulait éliminer la clause – tant honnie par les progressistes – qui permettait aux entreprises de poursuivre des gouvernements étrangers. Selon lui, elle était devenue une police d'assurance gratuite contre les risques politiques pour les compagnies qui désiraient transférer des emplois américains dans d'autres pays. Au Congrès, les Républicains protestèrent et Paul Ryan, le *Speaker* de la Chambre des représentants, déclara que le nouvel Accord ne serait pas adopté sans le maintien de cette clause.

Mais Lighthizer avait l'appui de Trump et, après consultation, il s'est avéré que les seules bénéficiaires étaient les pétrolières et les gazières ayant des investissements au Mexique. Le président Nieto avait ouvert le marché des hydrocarbures aux compagnies étrangères et celles-ci craignaient un retour en arrière avec un nouveau gouvernement et de futures expropriations. Le compromis trouvé fut de restreindre la clause à ces seuls investissements.

LA STRATÉGIE DE NÉGOS DE TRUMP

Lighthizer raconte que la stratégie canadienne – et dans une certaine mesure celle du Mexique – était de le contourner en privilégiant des activités de lobbying auprès des membres du Congrès dans l'espoir qu'ils feraient des pressions sur les négociateurs américains pour qu'ils laissent tomber leurs demandes, leur menace de se retirer de l'Accord, voire l'ensemble de l'exercice. Une série d'événements allaient modifier la dynamique.



ouvre d'éloges Chrystia Freeland. Parions qu'il serait heureux de la retrouver à la table des négociations advenant une renégociation de l'Accord à la suite de la réélection de Trump.

Premièrement, Trump décida d'imposer des tarifs sur l'acier et l'aluminium. Au départ, le Mexique et le Canada en furent exemptés. Mais à la condition qu'ils n'en profitent pas pour inonder le marché américain de leurs produits, remplacés par des produits de substitution en provenance d'autre pays. Quand il est apparu qu'ils ne restreignaient pas leurs exportations, Trump leur a imposé des tarifs.

Deuxièmement, Trump instaura une enquête sur les importations de voitures en provenance des deux pays en invoquant des pouvoirs relatifs à la sécurité nationale, ce qui lui aurait permis de hausser les tarifs sans aucun plafond. Une telle politique aurait été catastrophique pour le Canada et le Mexique.

Comme troisième élément, Lighthizer cite le Sommet du G-7 à Charlevoix. Pour forcer la main à l'administration Trump, le gouvernement Trudeau a publié avant le Sommet une déclaration laissant faussement entendre que les négos étaient rendues à leur

stade final et qu'un Accord serait bientôt annoncé. Lighthizer a rapidement démenti l'information dans un communiqué.

Puis, Trudeau s'est permis de critiquer les tarifs sur l'acier et l'aluminium, lors de la conférence de presse clôturant le Sommet. Trump, qui avait déjà quitté Charlevoix, a réagi par tweet reniant sa signature sur la déclaration finale. Un de ses proches conseillers a déclaré qu'il y avait « une place en enfer pour Trudeau. » Selon Lighthizer, les relations entre le Canada et les États-Unis n'avaient jamais été aussi mauvaises depuis la guerre de 1812.

UN ACCORD ÉTATS-UNIS – MEXIQUE

Les négociations ont par la suite fait une pause dans l'attente du résultat des élections mexicaines qui se sont conclues par l'arrivée au pouvoir d'Andrés Manuel López Obrador (AMLO). La stratégie américaine a alors consisté à ne négocier qu'avec le Mexique. Une entente est intervenue

sur l'industrie automobile garantissant un contenu de valeur régionale, un code du travail mexicain amendé et un salaire minimum de 16 \$.

La clause sur la protection des investissements étrangers dans les hydrocarbures a été plus difficile à conclure, mais l'interdiction d'expropriation des installations privatisées a été obtenue en échange de l'inclusion dans l'Accord d'une déclaration de principe à saveur nationaliste pour satisfaire le gouvernement mexicain.

Un Accord États-Unis – Mexique a donc été proclamé le 27 août, soit quelques heures avant le délai prévu pour son adoption par le Congrès. Le Canada a été invité à s'y joindre, mais en laissant clairement entendre que les deux pays étaient disposés à aller de l'avant sans le Canada. Un délai de 30 jours était prévu avant que le texte définitif soit étudié par le Congrès, soit le 30 septembre.

Ce n'est que le 18 septembre que les communications rompues depuis

Charlevoix ont été rétablies. Le Canada a bonifié son offre sur les produits laitiers et le nouveau texte a été adopté à 23:59 la veille du 30 septembre.

LA NÉGOCIATRICE CANADIENNE, CHRYSSTIA FREELAND

Au Canada, les médias ont encensé la ministre Chrystia Freeland responsable des négociations. C'est un autre son de cloche que laisse entendre l'ex-ministre des Finances Bill Morneau dans son livre *Where To From Here. A Path to Canadian Prosperity* (ECW, 2023). Après avoir affirmé que si le Canada et les États-Unis « bénéficient de l'intégration de leurs économies, les Canadiens doivent se rappeler que d'aucune façon cela n'est un partenariat égalitaire ». Nous pouvons, poursuit-il, avoir des désaccords avec plusieurs politiques commerciales américaines, mais la meilleure attitude est de ne pas importuner les dirigeants américains. Puis, il raconte que c'est exactement ce qui s'est produit durant son mandat en citant une intervention de Chrystia Freeland.

Bill Morneau avait développé une excellente relation avec Steven Mnuchin, le secrétaire au Trésor américain, au point d'avoir été invité à son mariage. Mais cette amitié a été rudement mise à l'épreuve lors de la renégociation de l'ALENA. Il cite un discours de Chrystia Freeland, alors ministre des Affaires étrangères, en juin 2018, lors de la réception du prix « Diplomat of the Year » de la revue *Foreign Policy*. Exaspérée par l'imposition de tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium canadiens, elle a alors déclaré : « Vous pouvez croire aujourd'hui que votre importance vous permet de marcher main dans la main avec vos adversaires traditionnels et être assurés de gagner, mais, si l'histoire nous enseigne quelque chose, c'est qu'aucune nation n'est éternelle. »

Quelques jours après ce discours, Morneau reçoit un appel d'un Mnuchin irrité. « Comment vous sentiriez-vous si j'étais honoré par de gens qui s'opposent à votre gouvernement, que j'irais à Ottawa pour recevoir ce prix et que je prononcerais un discours qui vous critiquerait vous et votre gouvernement, et qu'après coup je retournerais à Washington sans vous en avoir parlé? Est-ce que vous pensez que notre relation serait la même? »

Dans son livre, Lighthizer couvre d'éloges Chrystia Freeland et va jusqu'à affirmer qu'il la voit comme future première ministre du Canada. Il mentionne discrètement au passage qu'il lui a arraché une clause majeure qui assure un droit de veto des États-Unis sur tout accord de libre-échange du Canada avec un pays non démocratique (lire : la Chine). Parions qu'il serait heureux de la retrouver à la table des négociations advenant une renégociation de l'Accord à la suite de la réélection de Trump. ◀

L'origine britannique du multiculturalisme canadien

Dans un Royaume-Uni qui, comme son nom l'indique, se satisfait politiquement de constituer un assemblage de pièces et de morceaux, où les identités écossaise, nord-irlandaise, galloise tirent à hue et à dia face à la prévalence anglaise – un processus que le Brexit ne fera qu'aggraver à compter de 2020 –, la sédentarisation des travailleurs immigrés arrivés dans les lendemains de la Seconde Guerre mondiale durant les décennies de plein-emploi s'est produite d'emblée selon un monde communautaire.

Celui-ci tenait à la fois de la projection sur l'empire des Indes du modèle des îles Britanniques, et de la gestion séparée des sujets hindous, musulmans ou sikhs, selon un processus qualifié de communalism (communautarisme).

À leur arrivée en Grande-Bretagne, ces immigrés furent encouragés non à s'intégrer à des nationalités closes – on ne peut « devenir anglais », – mais à renforcer leur identité originelle, à dimension ethnique et surtout religieuse, qui leur permettrait de rejoindre le conglomérat britannique en lui adjoignant de nouvelles entités comme « British Muslim », « British Asian », « Black British », etc.

Ce modèle s'est répercuté sur la statistique officielle du royaume, où les individus sont invités à se définir par leur confession, race ou couleur, et quantifiés comme tels (contrairement à la France laïque, où l'État ne peut procéder à un recensement sur ces bases).

Lorsque Rishi Sunak, premier descendant d'une famille du Raj indien à gouverner l'ancien empire qui avait assujéti son pays d'origine, est entré au 10 Downing Street, en novembre 2022, tandis que le Brexit fracassait le Royaume-Uni, la presse a révélé qu'il avait prêté son serment sur la Bhagavad Gita, texte fondateur de la spiritualité hindouiste.

À l'identique, la sacralité du Coran et de son Prophète fait partie intégrante du mode d'allégeance des élus musulmans de la Couronne. Dans pareil contexte, une action en justice fut intentée par des associations islamiques pour faire interdire Les Versets sataniques. Une loi contre le blasphème était alors en vigueur au Royaume-Uni, mais ne protégeant des outrages que l'anglicanisme en tant que religion « établie », du fait que le monarque en est le chef.

Les plaignants, soutenus par des organisations sunnites transnationales financées de la péninsule Arabique, demandèrent son extension à l'islam (ce qui fut refusé par les tribunaux – et ladite loi serait elle-même abolie en mars 2008).

Débutés, les mécontents décidèrent de se faire justice eux-mêmes, en recourant à l'autodafé du livre « satanique » en place publique et sous les caméras des télévisions. ◀

Gilles Kepel
[...]



Prophète en son pays
Gilles Kepel
L'Observatoire, 2023

PARUTION RÉCENTE



Le Québec et la guerre en Ukraine La tradition pacifiste québécoise mise à mal

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4.
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____
Organisme : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

La Loi sur les langues officielles

Selon une étude

2,08 milliards \$ du fédéral en appui aux communautés anglophones du Québec

Mario Beaulieu

A lors que les Québécois s'inquiètent du déclin accéléré du français au Québec et que tous se démènent afin de multiplier les mesures et propositions visant à défendre et promouvoir notre langue, le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Langues officielles, Mario Beaulieu, a dévoilé son étude sur le financement fédéral des communautés anglophones au Québec. L'étude intitulée « Quand la politique linguistique fédérale conduit à financer l'anglicisation du Québec » révèle que les établissements et les groupes d'intérêts anglophones du Québec ont touché plus de deux milliards en financement fédéral depuis 1995.

« Ça dépasse l'entendement. Tous sont d'accord pour affirmer que la seule langue qui soit menacée au Québec est le français, mais qu'à cela ne tienne, le fédéral consacre des milliards \$ non pas pour la promotion ou la protection du français, mais de l'anglais! Depuis 1995,

c'est-à-dire depuis que nous détenons des informations détaillées sur ces fonds, c'est 2,08 milliards \$ de nos taxes et impôts que le fédéral a distribués en appui aux communautés anglophones du Québec dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles*. Ottawa opère dans une logique de symétrie entre les francophones hors Québec et les Anglo-Québécois alors que les deux situations sont aux antipodes », a dénoncé Mario Beaulieu.

À partir des comptes publics du Canada, le porte-parole bloquiste détaille les fonds touchés par les communautés d'expression anglaise selon les différents programmes d'appui à l'anglais, en plus d'expliquer les fondements erronés de la *Loi sur les langues officielles* et ses effets sur la dynamique du français au Québec. Dans son nouveau plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, le fédéral continue aussi à opérer dans une logique de symétrie entre les deux langues et prévoit investir plus de 800 millions \$ supplémentaires pour l'anglais au Québec, selon une fonctionnaire fédérale.



Ottawa s'entête toujours à verser des centaines de millions vers l'anglais au Québec.

« Même si le Bloc a fait rajouter à la Loi sur les langues officielles qu'elle doit favoriser l'existence d'un foyer francophone majoritaire dans un Québec où l'avenir du français est assuré, Ottawa s'entête toujours à verser des centaines de millions vers l'anglais au Québec. Il faut que ces sommes soient plutôt investies dans la promotion du français, dans le français au travail, dans la francisation et dans la culture en français. ◀

L'auteur est député du Bloc québécois

Les pouces marionnettes

Les pouces s'écartent régulièrement pour ponctuer le discours (voir Figure 21-7).

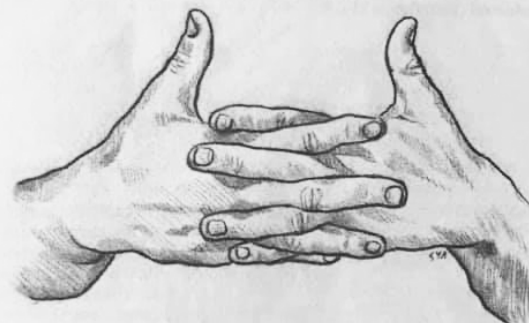


Figure 21-7 : Ce geste appartient aux charlatans qui tentent de paraître plus savants qu'ils ne le sont.

Les bras sont prisonniers du croisement des doigts. Le locuteur use souvent d'un discours réducteur tout en promettant la lune à son interlocuteur. La contradiction entre le discours verbal et la reproduction de ce geste ne devrait plus vous échapper. Aussi malins qu'ils puissent être, les individus qui reproduisent ce code gestuel refusent d'accorder tout crédit au langage du corps. Sans doute parce qu'ils sentent confusément que leur corps les trahit.

Illustration : Maxime Brown Rose / Facebook



Semaine des enseignantes et des enseignants

4 au 10 février 2024

Au cours des derniers mois, les profs se sont mobilisés et ont démontré qu'ils ont à cœur l'amélioration de notre système d'éducation public. Bravo et merci!

Au gouvernement, maintenant, de démontrer son engagement. Régler les maux de la profession enseignante, négligée depuis trop longtemps, se fera sur plusieurs années et non en une seule semaine.



La solidarité internationale

Javier Milei, un ultralibéral anarcho-capitaliste

Mobilisation syndicale contre des réformes ultralibérales

Luc Allaire

Il n'aura fallu que quelques semaines après l'élection du président Javier Milei, le 19 novembre dernier, pour que les syndicats argentins se mobilisent pour bloquer les réformes ultralibérales que souhaite mettre en place très rapidement ce président qui se décrit comme un ultralibéral anarcho-capitaliste.

Ces mobilisations visent notamment à dénoncer le contenu du décret de nécessité et d'urgence (DNU) que le président a signé le 27 décembre 2023. Ce décret vise à modifier ou à abroger plus de 300 normes, en affaiblissant la protection des travailleurs, en supprimant l'encadrement des loyers et l'intervention de l'État pour protéger le prix de produits essentiels, en habilitant des privatisations, en permettant la vente de médicaments dans n'importe quel commerce sans la présence obligatoire d'un pharmacien, etc.

UNE COUR DE JUSTICE SUSPEND LE DÉCRET

Pour le président Milei, l'intérêt d'un décret d'urgence est qu'il est d'abord appliqué, et ensuite débattu au parlement, où le président ne détient pas la majorité. Ainsi ce DNU est techniquement entré en vigueur le 29 décembre, mais sous réserve d'être ultérieurement approuvé par le Parlement.

Le mouvement syndical a remporté une première victoire en cour de justice le 3 janvier contre ce décret. La Chambre nationale du Travail, qui avait été saisie par la plus grande centrale syndicale argentine, la CGT, a pris « une mesure conservatoire suspendant l'applicabilité » des dispositions du chapitre touchant les lois du travail.

Les aspects les plus polémiques de cette réforme du droit du travail portent, pour la CGT, sur l'extension de la période d'essai de trois à huit mois, la baisse des indemnités en cas de licenciement, des limites au droit de grève, la possibilité de licenciement en cas de blocage ou occupation du lieu de travail.

La mobilisation syndicale vise également à dénoncer un mégaprojet de loi de 664 articles qui visent à déréguler totalement l'économie et à transformer la structure de l'État. Le projet prévoit par exemple des sanctions pénales pour entrave lors de manifestations (les gens n'auraient le droit de manifester que sur les trottoirs, sans bloquer la circulation dans les rues), une réforme des retraites prévoyant un mode de calcul automatique économiquement viable, l'extension de la légitime défense, en particulier en faveur des forces de l'ordre, ainsi que la privatisation de 41 entreprises publiques, dont le géant pétrolier YPF, la compagnie aérienne Aerolíneas Argentinas et la société ferroviaire Ferrocarriles Argentinos.



Photo : La Jornada

Nous ne tolérerons pas l'attaque contre les droits du travail, les droits sociaux et les droits de sécurité sociale.

De plus, la dévaluation de plus de 50 % du peso, la devise nationale, et la baisse des subventions aux transports et à l'énergie affectent grandement le quotidien de millions d'Argentins aux prises avec un taux d'inflation de plus de 200 %.

DES PROJETS DE LOI ANTICONSTITUTIONNELS

La Centrale des travailleurs de l'éducation de la République argentine (CTERA) a répudié et rejeté l'asservissement brutal de toutes les conquêtes historiques du peuple argentin. « Nous mettons en garde contre la gravité institutionnelle, démocratique et l'esprit

anticonstitutionnel que les mesures néolibérales de ce décret d'urgence entendent mettre en œuvre à travers l'abrogation de lois essentielles garanties historiquement. L'approbation de ce décret signifie l'octroi à l'exécutif de pouvoirs extraordinaires interdits par la Constitution de l'Argentine », a déclaré la secrétaire générale de CTERA, Sonia Alesso.

« Cet assujettissement menace les travailleurs, en restreignant notre droit de travail, nos conventions collectives, le droit de grève et toutes les libertés légales et syndicales. Nous ne tolérons pas l'attaque contre les droits du travail, les droits sociaux et les droits de sécurité sociale. Nous dénonçons un revers féroce pour les enseignantes et enseignants retraités dans les fonds provinciaux et nationaux », a-t-elle poursuivi.

La CTERA répudie la déclaration selon laquelle l'éducation est un service essentiel parce qu'elle limite, interdit et restreint le droit de grève. L'éducation est un droit social inaliénable, pas une marchandise. Comme toujours, cette centrale syndicale défend l'école publique, qui est l'étendard de l'histoire collective argentine. Les situations d'urgence dictées sont fallacieuses et ont pour seul objectif de détruire les droits sociaux de tous les Argentins. Son inconstitutionnalité est manifeste.

Lors de la grande manifestation du 27 décembre qui a eu lieu à Buenos Aires, les slogans scandés par les mem-

bres de la CTERA portaient sur la défense de la démocratie, la séparation des pouvoirs dans la république et la défense de l'État de droit.

« Nous déclarons l'état d'ALERTE ET DE MOBILISATION », a lancé Sonia Alesso, appelant les organisations syndicales, sociales et de défense des droits humains à construire l'unité la plus large possible contre le décret d'urgence pour défendre les droits que nous avons conquis au cours de nombreuses années de lutte. « Pas un ajustement de plus ! Pas un droit de moins ! »

APPEL À LA GRÈVE GÉNÉRALE

De son côté, la CGT appelle à une grève générale le 24 janvier pour protester contre les décrets et les projets de loi néolibéraux. C'est la première fois en 40 ans de démocratie qu'un président argentin doit faire face à une grève générale un mois et demi après son arrivée au pouvoir.

Hector Daer, secrétaire général de la CGT, qui représente sept millions d'affiliés, a annoncé que la grève et la mobilisation prévue devant le parlement visent à dénoncer le caractère illégal et inconstitutionnel du décret de nécessité et d'urgence. « Ce décret s'en prend aux droits individuels et collectifs des travailleurs, au système de santé universel et solidaire, et à un nombre incalculable de sujets qui constituent notre pays », a dénoncé Hector Daer. ◀

Février, Mois de l'histoire des Noirs

En ce mois thématique de l'histoire des Noirs, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) est là pour défendre tous ses membres, racisés ou non. La lutte continue et ce n'est pas aujourd'hui que cela va s'arrêter. Le Syndicat a mis sur pied le Comité de la diversité culturelle non seulement pour bien les représenter, mais également les mobiliser afin qu'ils puissent participer activement et pleinement à la vie syndicale, puisque nous faisons partie d'une même famille.

L'origine du Mois de l'histoire des Noirs au Québec

Né aux États-Unis en 1875 et décédé en 1950, Dr Carter G. Woodson fut l'instigateur de la Semaine des Noirs en février 1926 (la Negro History Week). Le mois de février fut choisi parce qu'il correspondait au mois d'anniversaire de naissance de deux grands abolitionnistes de l'esclavage, Frederick Douglass et Abraham Lincoln.

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement au Québec et dans plusieurs régions du monde par diverses institutions publiques, privées et communautaires. Au Québec, la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et de rendre hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Consultez le site du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) : <https://scfp.ca/evenement/mois-de-lhistoire-des-noirs>

Soyons plus solidaires que jamais !

sfmm429.qc.ca



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP



1955, grève à la Belgo de Shawinigan

Michel Chartrand « brasse »
Guy Fournier

En 1955, alors que je suis devenu gérant de la rédaction du « Nouvelliste à Trois-Rivières », je me porte volontaire pour aller rencontrer Michel Chartrand à Shawinigan. Maintenant à l'emploi du conseil central de Shawinigan, Michel « dirige » la grève des 500 travailleurs de la Belgo, une filiale de la Consolidated Paper.

La grève a pris une mauvaise tournure et dans un discours enflammé, Michel déclare en assemblée que si Jean-Marie Bureau, l'avocat de la compagnie, se pointe à Shawinigan, il va se charger de le « crisser lui-même en bas des chutes ». Antoine DesRoches, mon chef des nouvelles, fait la manchette en première page avec cette déclaration incendiaire, et Jean-Marie Bureau déclare de son côté qu'il va faire arrêter Michel et l'accuser de menaces de mort. Comme Jean-Marie Bureau est l'avocat du journal et qu'il est membre du conseil d'administration, en représailles, Michel décide qu'il ne parlera plus à nos reporters. Je décide de dénouer l'im-

Après ma journée de travail, je saute dans ma voiture et je roule jusqu'à Shawinigan. J'y arrive vers 20 heures. Je me gare à quelque 200 mètres de la ligne de piquetage et je marche bravement vers les piqueteurs qui serrent les rangs. Je reconnais Michel au milieu d'eux. Je lui crie de venir me rencontrer. Il avance dans ma direction, suivi d'une cinquantaine de piqueteurs. À quelque 50 mètres, contre toute attente, il donne l'ordre aux grévistes de charger : « C'est le boss du journal, on va lui faire sa fête! »



Michel Chartrand

« T'as eu peur en crisse, hein, mon frère! »

Paniqué, j'aperçois tout près une cabine téléphonique. Je m'y engouffre sans demander mon reste, autant pour me protéger de la meute que pour décrocher le téléphone et appeler la police. Me voyant prendre le combiné, les grévistes arrachent le fil qui relie l'appareil au poteau, puis se mettent à faire tanguer la cabine. Elle se balance au rythme de la voix puissante de Michel : « Eeehhh... hop! On swingue.... Eeehhh... hop! On

swingue...! » Après quelques minutes, Michel ordonne à quelques grévistes de garder la cabine et il retourne tranquillement vers l'usine avec les autres.

De guerre lasse, je finis par m'asseoir dans l'espoir de fermer l'œil. De toute évidence, je suis ici pour la nuit. Les grévistes affectés à ma garde ne relâchent pas leur surveillance et je n'arrive pas à m'endormir. La nuit s'annonce longue. Froide aussi, car malgré

le printemps, le mercure descend presque au point de congélation. Il est près de 5 heures quand le soleil se lève. J'entends des cris. À demi assoupi, je me secoue et j'aperçois Michel, triomphant, qui arrive avec sa garde rapprochée. Je serais bien tenté de lui sauter dessus, mais je n'aurais pas beaucoup de chance, protégé qu'il est par ses enrégés.

Michel ouvre la porte de la cabine téléphonique et dans un grand rire, il s'écrie : « T'as eu peur en crisse, hein, mon frère! » Il me prend dans ses bras et m'écrase affectueusement contre lui à la grande surprise de ceux qui l'accompagnent. « Tu dois avoir faim, on va aller prendre une bouchée! »

Pendant que je mange tranquillement les œufs et les toasts qu'il a commandés pour moi et pour lui, il me parle de la grève, des demandes des grévistes et me demande de faire à Jean-Marie Bureau le message suivant : « S'il veut me faire crisser en prison, dis-lui que je m'en sacre totalement! » Je ne m'en souviens pas vraiment, mais je crois que Michel a passé quelque temps en prison à cause de cette grève. ◀

Jamais deux sans moi
Guy Fournier avec Pierre Huet
Les éditions du journal, 2023



**UN SYNDICAT POUR
TOUT LE MONDE**

unifor
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org

Le mouvement syndical

Entrevue avec Yvon Barrière de l'AFPC-Québec

Grève de 500 employés civils sur les bases militaires

Orian Dorais

On le sait, le gouvernement fédéral actuel aime dépenser. Beaucoup. Tant et si bien que la dette canadienne a doublé depuis début 2015 et la pandémie n'explique qu'une partie de cette augmentation pharaonique. Malgré ces centaines de milliards \$ dépensés, les conditions de vie ne cessent de se détériorer dans toutes les provinces. De plus, Trudeau et ses ministres doivent fréquemment se faire tirer l'oreille pour accorder des conditions salariales décentes aux travailleurs des secteurs publics et parapublics, notamment à l'Agence de revenu du Canada ou à la Voie Maritime du Saint-Laurent.

Là où la pingrerie dépasse l'entendement est le dossier des 500 employés civils qui travaillent sur les bases militaires canadiennes. Pour protester contre leurs conditions déplorables, ces travailleurs essentiels représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) sont entrés en grève le 15 janvier 2024, après presque un an et demi de négociations infructueuses. Je discute de ce conflit de travail avec Yvon Barrière, vice-président exécutif régional de l'AFPC-Québec.

EXCLUS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Orian Dorais : La première chose qui frappe, lorsqu'on lit sur la situation de vos membres qui travaillent sur les bases, c'est de voir qu'ils tombent sous la désignation étrange d'employés des « Fonds Non Publics » (FNP). Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est ce système byzantin?

Yvon Barrière : Le principe date des années 1960. À cette époque, on a vu le développement de magasins utilitaires pour les soldats et leurs familles, les CANEX, ainsi que l'arrivée de services récréatifs dans les quartiers militaires. Au début, ces services étaient autosuffisants et les employés étaient rémunérés à partir des profits de vente. Donc, ils

étaient autorisés sur des zones publiques appartenant au ministère des Forces armées, mais fonctionnaient avec des fonds... non publics !

Sauf que, dans les dernières décennies, la gamme de services offerts par les FNP s'est diversifiée. Il y a des gens qui font de la comptabilité, de l'entretien de pentes de ski de fond ou qui offrent diverses activités de loisir, en plus de ceux qui gèrent les mess et les cantines.

Il y a aussi des kinésologues et des éducateurs physiques qui entraînent les soldats, ainsi que, parfois, des agents de la SQ de certains services. On parle de bonnes routines d'entraînement, là, pas juste courir cinq minutes. Vous comprenez que ce ne sont pas juste les profits des CANEX qui financent tout cela. Le salaire vient du fédéral, ce sont des fonds publics, en tout sauf en titre.

Pourtant, le décret de 1982, qui visait à faire des économies de bouts de chandelles, reste en vigueur. Il empêche le personnel sous l'appellation FNP de faire partie de la fonction publique. Nos membres ont donc beaucoup moins d'avantages que leurs collègues du public et même d'une base à l'autre, il y a des disparités. Par exemple, quelqu'un travaillant à Valcartier pourrait faire 30 % de moins que quelqu'un exerçant la même fonction à Petawawa. La partie patronale a profité du fait que ces professionnels étaient répartis en petites unités, sous de multiples accréditations, sans le rapport de force d'un groupe plus large.

UN SALAIRE INSULTANT

O. D. : Quelles sont donc les revendications du personnel FNP?

Y. B. : C'est le salaire qui est, à la limite, insultant. Le salaire d'entrée pour quelqu'un en comptabilité, sur certaines bases, est de 16 \$! C'est à peine 75 cennes au-dessus du salaire minimum québécois, avec un échelon maximal de 21 \$. Des kinésologues, donc



J'ai de la difficulté à trouver un groupe de travailleurs publics dont la contribution est aussi peu respectée.

des gens qui ont un baccalauréat, font 17,95 \$ à Bagotville. Nos membres ne veulent pas quitter les postes auprès des militaires, mais ils peuvent trouver mieux presque partout ailleurs. Ceux qui restent sont toujours en sous-effectifs.

Nous demandons non seulement la fin des différences salariales entre les bases, mais aussi une grille équitable avec ce qui est offert dans la fonction publique. En fait, nous demandons l'abrogation du décret de 1982, qui place le personnel FNP sous un régime différencié en ce qui a trait aux assurances, aux retraites et aux congés. Un exemple : ces employés sont forcés de rester au travail jusqu'à 65 ans pour leur pleine pension, donc le calcul ne se fait pas selon le nombre d'années travaillées, ce qui est presque toujours le cas ailleurs, mais est fixé à un âge précis.

DEUX, TROIS EMPLOIS POUR JOINDRE LES DEUX BOUTS

O. D. : Certains d'entre eux affirment devoir occuper plus d'un emploi...

Y. B. : Les conditions sont tellement mauvaises que le recrutement est difficile. Donc, les employés FNP actuels sont constamment surmenés. Certains prennent plusieurs heures supplémentaires pour joindre les deux bouts, d'autres occupent deux postes sur la base, un de jour, un de nuit. À Valcartier, pas plus tard que ce matin, j'ai parlé à un syndiqué qui avait trois emplois!

J'ai entendu des histoires de gens qui travaillent dans des gyms, dans des salles de spectacle ou dans la restauration, en plus de leur ouvrage sur la base. Parfois, des vétérans travaillent là et disent qu'avec leur pension militaire et leur salaire additionnés, ils arrivent à un niveau de vie correct. Ces vétérans se demandent comment font leurs collègues sans pension.

PEU DE RESPECT POUR LES EMPLOYÉS... ET LES MILITAIRES

O. D. : Je suis loin d'être militariste, mais je trouve cela troublant que des vétérans doivent travailler après leur service. Ou que le personnel FNP soit si peu respecté. Comme vous disiez, ils entraînent des soldats et des policiers. Il me semble que bien les rémunérer devient un enjeu de sécurité.

Y. B. : Je ne suis pas le plus armé, mais le but n'est pas de questionner la Défense nationale dans sa forme actuelle. Je suis là pour défendre ces travailleurs - des civils - qui ont les moins bonnes conditions de tout l'appareil d'État fédéral. J'ai de la difficulté à trouver un groupe de travailleurs publics dont la contribution est aussi peu respectée.

Pensez-y, nos membres qui travaillent dans les cantines, les bars ou les CANEX interagissent avec des soldats revenant de mission, dont certains vivent du stress post-traumatique. Les employés civils les écoutent, les sou-

tiennent. Aider des militaires parfois en détresse, ça rend un service inestimable, non seulement à l'armée, mais à l'ensemble de la société. D'ailleurs, les soldats ont tellement de respect pour eux qu'ils s'arrêtent pour les saluer sur les lignes de piquetage, leur apportent des muffins et du café.

MENACER LES FEMMES ENCEINTES

O. D. : Les syndiqués sont tombés en grève le 15 janvier, comment s'est déroulée la mobilisation avant cela?

Y. B. : Les négociations durent depuis l'automne 2022. Durant ce temps-là, on a invité nos membres à témoigner de leurs conditions et à écrire des communications au ministre de la Défense, M. Blair. L'employeur nous a demandé de nous engager dans un très long processus de classification des professions, qui aurait résulté dans une grille basée sur les salaires les plus bas.

Nous avons refusé une grille qui nivèle vers le bas, il faut partir des paies les plus hautes des travailleurs FNP et créer une rémunération équitable à partir de là. L'employeur nous a fait des déclarations du type : « On n'a pas plus d'argent, attendez-vous pas qu'on augmente. »

À un moment donné, des gens de la partie patronale se sont levés de la table et ont dit qu'ils allaient annuler l'indemnité versée aux femmes enceintes sur le chômage. Je rappelle que les femmes enceintes au chômage reçoivent un montant forfaitaire payé par l'employeur. Je n'ai jamais vu ça... s'en prendre à des femmes enceintes lors de pourparlers. Une chance, les gens qui ont dit ça ont reculé.

Mes collègues à Ottawa ont rencontré le ministre Blair, il nous a donné une réponse de politicien comme « on va regarder ça ». Donc, nous sommes tombés en grève et faisons du piquetage devant les bases. J'espère que le ministre va décider qu'il en a assez dans son assiette avec les déploiements à l'étranger, qu'il n'a pas besoin d'une désertion massive du personnel de soutien au pays. ◀

NOS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT VOS CONDITIONS DE SOINS.

FIQSANTE.QC.CA/NEGO



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Point d'orgue

Entrevue avec Isabelle Doré

Mathilde est revenue

Olivier Dumas

Dans sa réédition de « *Mathilde Brabant* », Isabelle Doré nous fait tomber (ou retomber) en amour avec un inoubliable personnage.

« Je songeais à un être petit moralement et grand physiquement. Or, sans chercher à comprendre, mon imagination a bifurqué vers l'inverse (soit une personne grande en humanité et petite quant à sa taille) », raconte l'écrivaine.

Paru une première fois en 2011 aux Éditions Michel Brûlé, le roman renaît une décennie plus tard (Pleine Lune 2023) dans une version grandement « revue, corrigée, reformulée et resserrée », mais avec la même histoire poignante.

Pour la passionnée d'Alexandre Dumas (« mon préféré », dont certaines allusions notamment aux *Trois Mousquetaires* et à la brioche à trois étages, l'une de ses inventions culinaires, pimentent l'intrigue) et de George Sand (présente dans sa pièce de théâtre *La Compagnie des petites personnes*, publiée en 2019 à la Pleine Lune), retrouver Mathilde lui a permis « d'être séduite à nouveau » par cette personnalité singulière.

Les lectrices et lecteurs tomberont sous le charme de cette orpheline atteinte de nanisme qui ne baisse jamais les bras devant l'adversité. En 1940, celle-ci se retrouve à l'orphelinat, « une atmosphère glauque », dirigée par la rigoriste sœur Sainte-Honorine.

Dotée du sens du spectacle, elle imite La Bolduc (« elle a appris par cœur le répertoire complet de la turluteuse ») qu'elle entend quotidiennement de la radio de mademoiselle Picot qui s'occupe d'elle. La « jeune écervelée », aux dires de sœur Sainte-Honorine après une prestation sur la chanson *Je m'en vais* (« deux minutes cinquante-quatre secondes de pur bonheur ») devra

repriser les coiffes des religieuses comme punition.

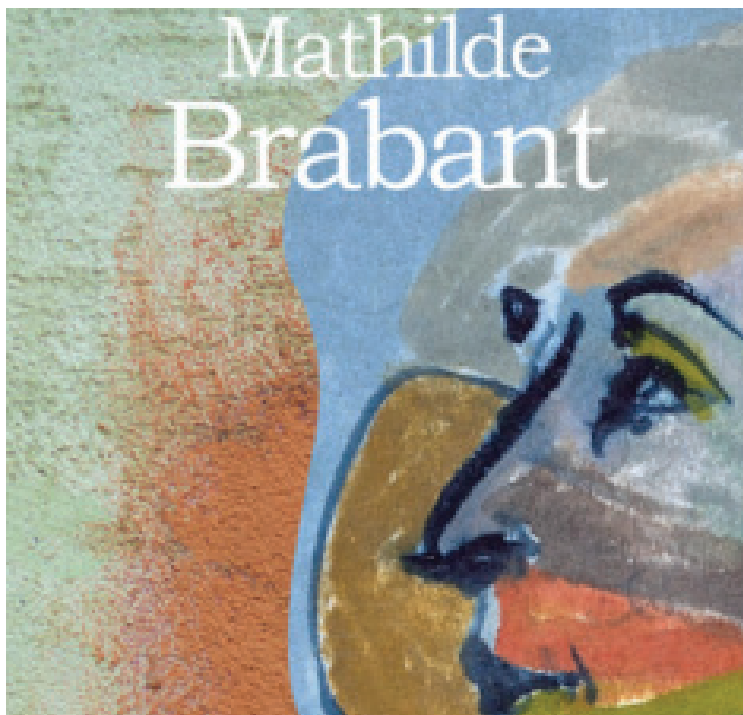
L'ouvrage d'Isabelle Doré (qui a brossé avec brio les portraits des membres de sa famille l'an dernier dans le recueil *Ramenez-moi à la maison*, aussi à la Pleine Lune, en plus d'avoir signé les pièces *César et Drana*, *Le Soir de la dernière* et *Drana*) nous entraîne avec des allers-retours entre les décennies 1940 et 2000.

AU CŒUR DE LA CRÉATION

Le récit débute en 2008 alors que Mathilde amorce la 100^e représentation de son solo *Le Grand mensonge*, mis en scène par son ami le « grand girafeau » Antoine Rompré et qualifié par la critique « d'autobiographie théâtrale non autorisée », où Mathilde, s'inspirant « de sa vie, se résigne à jouer toute seule, les personnages bien sûr, mais aussi les foules, les marionnettes, les bruits, les ambiances et même les objets »!

Des similitudes existent entre l'autrice et Mathilde. Toutes deux se préoccupent de l'équité des femmes artistes (Mathilde lors d'une réunion insolite de l'Union des artistes, Isabelle en dirigeant l'ouvrage *Femmes en scène*, également à La Pleine Lune). Elles ont connu les débuts de la télévision québécoise, section jeunesse. Le père d'Isabelle Doré, Fernand, a été l'un des fondateurs de la section jeunesse de Radio-Canada. Sa mère, Charlotte Boisjoli, a été la voix derrière la marionnette Pépinot dans l'émission *Pépinot et Capucine* (1952-1955). Lors de sa prestation dans *Le Grand Mensonge*, Mathilde est accompagnée « d'une marionnette géante aux longs cheveux ».

Après des succès dans les radiodramas (dont *Bing Bang* enregistré au Bœuf à Montréal), la résiliente et persévérante Mathilde incarne pendant des décennies la voix du personnage de Brimborion (« petit garçon espiègle ») dans la série télévisée à succès *Brimborion et Fleur de sel* (émission fictive, mais inspirée de *Pépinot et Capucine* aux



Les lectrices et lecteurs tomberont sous le charme de cette orpheline atteinte de nanisme qui ne baisse jamais les bras devant l'adversité.

dières de l'écrivaine). Par ailleurs, l'expression rare à notre époque brimborion, soit objet de peu de valeur, provient de l'abondante correspondance de George Sand.

NUITS DE MONTRÉAL

Parmi les pages les plus poignantes de Mathilde Brabant figurent celles où nous croisons son amie Brenda, sa voisine de palier qu'elle rencontre en 1949, danseuse noire anglophone qui performe soir après soir au club Blue Sky. Cette dernière tombe enceinte par accident avant de connaître une fin tragique. Mathilde prendra en charge pour un certain temps son fils Paul-Kim.

Pour Isabelle Doré, écrire sur cette époque mythique lui a permis de replonger dans ses souvenirs, comme ses visites au Black Bottom, club de jazz situé dans le Vieux-Montréal entre 1968 et 1981. « Beaucoup de musiciens noirs y ont joué, dont Miles Davis et Duke Ellington. J'y ai passé des soirées, voire des nuits, à écouter des trios ou des quartets. »

Par ailleurs, les scènes au Blue Sky évoquent une période où la métropole québécoise était la Mecque des divertis-

sements nocturnes avec ses nombreux clubs lors de la prohibition. « Pour les touristes, surtout des États-Unis, le meilleur moyen de boire de l'alcool était de venir fêter à Montréal. N'oublions pas la notoriété d'artistes de jazz comme Oliver Jones ou Oscar Peterson. »

Pour un portrait plus juste de son personnage (jamais misérabiliste), l'autrice a pris contact avec l'Association québécoise des Personnes de Petite Taille (AQPPT). « J'y ai vu toutes les formes de nanisme. » Elle y a rencontré notamment Nancy Duguay (qui a participé à des lectures publiques des deux versions du roman) à qui est dédié l'ouvrage (« une grande personne elle aussi »). Deux autres femmes de l'association ont lu l'œuvre au moment de son élaboration.

Toutes ont apprécié la rigueur acharnée de l'artiste. « J'ai lu les biographies de Mimie Mathy (actrice et humoriste française atteinte d'achondroplasie) et de Piéral (l'un des comédiens français de petite taille les plus connus du cinéma de l'Hexagone). »

Par ailleurs, Isabelle Doré garde des souvenirs mémorables de son implica-

tion auprès de l'AQPPT. « J'ai connu un jeune garçon « qui se promenait toujours avec son chien imposant. Quand il sortait seul dans la cour de récréation ou se promenait dans les corridors de son école, d'autres élèves le bousculaient tout le temps. Avec son inséparable compagnon à ses côtés, personne n'osait l'intimider. J'ai eu alors l'idée du parapluie que Mathilde ouvre durant son spectacle pour s'avancer devant le public. »

ENTRE IRONIE ET RÉSILIENCE

Malgré les épreuves, l'humour surgit à bien des occasions. Inspirée d'un incident survenu à Charlotte Boisjoli, la scène où Rachel (meilleure amie de Mathilde qui rappelle la comédienne Françoise Graton, marraine de l'écrivaine) incarne Elvire dans la pièce *Don Juan*, de Molière demeure d'une drôlerie absurde.

Certaines expressions (« spaghettis collés dans le cerveau », « haute comme quinze raisins ») démontrent l'esprit vif et caustique d'Isabelle Doré qui a également participé comme scénariste aux séries télévisées *Pop Citronille* (1979-1983) et *La Fricassée* (1976), et comme actrice-autrice dans la troupe la Quenouille bleue (*Ni professeur, ni gorille*) au cours des années 1970.

Mathilde Brabant s'impose encore davantage par la personnalité de son héroïne, qui « vit une double discrimination comme femme et comme personne de petite taille, une situation impitoyable dans le milieu artistique qui mise tant sur l'apparence physique des femmes. Les hommes, eux, ont la permission de vieillir à l'écran (rappelons le congédiement brutal de la journaliste Louise Arcand par Radio-Canada à l'âge de 40 ans en 1984). » Un amant refuse même de se montrer avec elle publiquement.

Mais la ténacité de Mathilde triomphe pour notre plus grand bonheur, entre autres lorsqu'elle lance à Geneviève Liénard, une comédienne qu'elle admire tant : « la vie est difficile, madame Liénard, le théâtre est seulement pareil. » ◀

Pour un Québec, inclusif, pluriel et prospère!

MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

	Lanaudière, c'est nous!	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
--	--------------------------------	---	---	---	--	--

Critique du livre de Jonathan Livernois

De quel Godin te souviens-tu ?

Simon Rainville

Le Parti Québécois a mauvaise presse pour une partie de la gauche québécoise. Même son histoire ne mériterait plus le respect. Seule exception à la règle : **Gérald Godin**. Il est de mise d'évoquer sa personne à tout propos, même hors contexte.

Il serait le défenseur de la veuve et de l'orphelin, surtout s'ils sont immigrants. Il serait de gauche, surtout si on peut le récupérer pour une lutte qui n'a rien à voir avec les luttes de son époque. Il serait surtout l'antithèse du méchant « nationaleux » Jacques Parizeau, même si les deux étaient amis. La vérité est évidemment plus complexe.

Parmi les quelques clichés que l'on retient de sa vie et de son œuvre, il y a son poème « T'en souviens-tu, Godin? » Je me dis que l'interrogation devrait aujourd'hui être différente : de quel Godin te souviens-tu? C'est la question que je me suis posée en lisant *Godin*, l'essai biographique de Jonathan Livernois, publié chez Lux éditeur.

UNE ÉVOLUTION RAPIDE

Si l'ouvrage est intéressant et bien documenté, il manque régulièrement de contextualisation historique. Pour expliquer la rapide évolution de Godin, l'auteur dit par exemple : « Est-ce l'époque? Les effets de ce qu'on appellera la Révolution tranquille? » C'est tout. Et qu'a de particulier le cheminement de Godin? Livernois se contente de dire que « plusieurs font le même voyage à peu près en même temps que lui ». Pourquoi? On ne le sait pas.

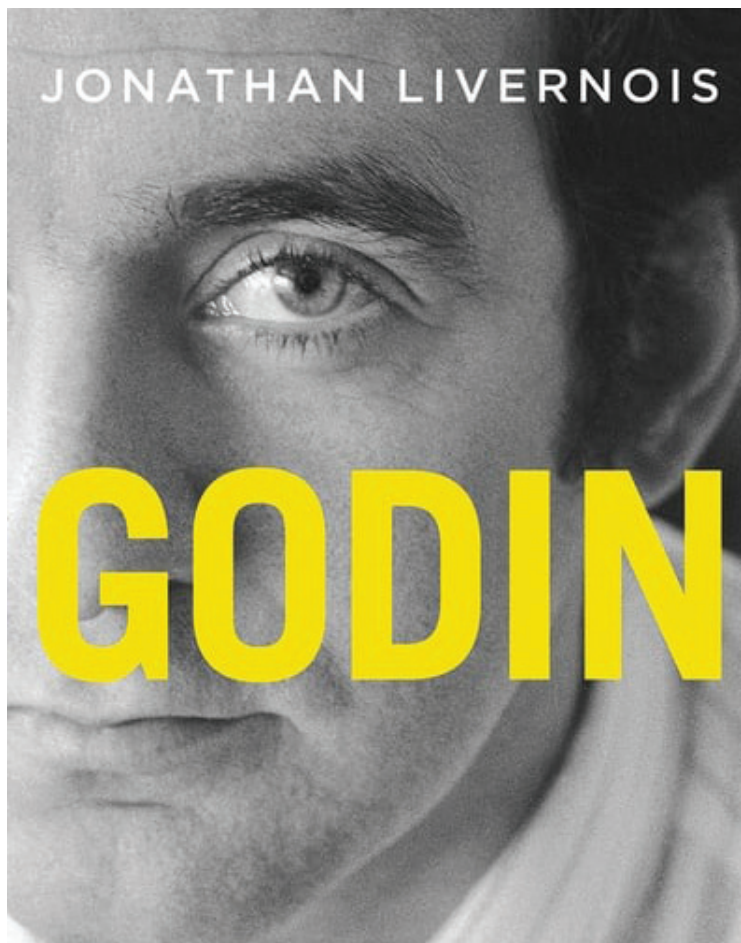
Cette évolution, que Livernois situe entre 1959 et 1964, est impressionnante. De Trois-Rivières à Montréal en passant par Paris et d'autres grandes villes du monde, Godin change. De fédéraliste à indépendantiste (voire les deux à la fois alors qu'il écrit simultanément dans *Parti pris* et *Cité libre*), Godin semble davantage en faveur de la souveraineté-association que de l'indépendance complète.

De la poésie terne aux cantouques, de la langue des collèges classiques au jargon, du bilinguisme à l'unilinguisme, tout en étant pour le « multiculturalisme en français », Godin est pour la loi 101 dans la mouture de Camille Laurin, mais y apporte des aménagements. Qu'est-ce qui explique les positions fluctuantes de Godin sur ces quelques exemples? On ferme la biographie en ne le sachant pas : l'analyse sera pour une autre fois.

QUEL FIL RELIE LA VIE DE GODIN?

Ce qu'il manque le plus à l'interprétation de Livernois de la vie de Godin, c'est que l'on saisit mal quel est le fil qui relie les différents pans de sa vie. On voit mal ce qui guide Godin et ce que Livernois cherche à montrer. Bien sûr, la tentation d'unifier a posteriori une vie peut mener à des aberrations, mais l'inverse laisse une impression de flou. Si l'auteur affirme à quelques reprises que Godin n'est pas un poète égaré en politique, c'est bien peu pour « mesurer ce qu'un homme pèse de vie » (Godin).

En conclusion, Livernois affirme paradoxalement ceci : « Le discours critique du journaliste, poète et député a suivi un fil droit depuis ses débuts.



Mais pourquoi avoir besoin du mot « duplessisme » pour expliquer une réalité bien simple?

D'une extraordinaire cohérence, sa pensée, ses sentiments, ses remises en question comme ses cris du cœur mettent depuis toujours de l'avant la dignité humaine. On y perçoit une confiance en l'humanité. » Mais encore? Il me semble que la biographie montre pourtant précisément que sa vie et son œuvre cherchent quelque chose, que Godin tergiverse, doute, tâche de se trouver, et ce, jusqu'à la fin de ses jours. Le poète en était conscient, lui qui se qualifiait de « radical-réaliste ».

Lors de sa démission du PQ à cause du « beau risque », Parizeau écrit à

Godin qu'il admire « cette combinaison de fermeté et de tolérance intellectuelles » qui le caractérise. La formule résume bien son ambiguïté toute québécoise : ferme dans le principe, souple dans l'application. C'est sûrement pour cela qu'il plaît tant à notre mémoire collective : il est notre ambivalence en actes.

DUPLESSISME DE GAUCHE?

Godin affirmera toute sa vie qu'il est d'abord indépendantiste, puis de gauche. Paradoxalement, Livernois invente une expression qui met d'abord le progressisme – et le conservatisme !? – de Godin de l'avant : un « duplessisme de gauche ». Pour comprendre cette expression, il faut revenir aux livres précédents de Livernois, qui s'échine à montrer que la « permanence tranquille » parcourt l'histoire du Québec. Entre le Québec de Duplessis et la Révolution tranquille, affirma-t-il dans *La révolution dans l'ordre* (Boréal), il n'y aurait pas eu de césure importante, mais « rupture dans la continuité ».

L'auteur y revient: « Trois-Rivières a engendré un jeune homme conservateur qui est devenu en quelques années un jeune homme de gauche. Or, cette transformation a lieu sans que celui-ci renie ses origines, bien au contraire. Et c'est peut-être même l'équilibre entre ces deux dimensions de son être qui donne de la consistance à ses valeurs. Il est là, le nœud du récit de la vie de Gérard Godin. » Un peu plus et Livernois nous dit que Godin est devenu de gauche presque sans s'en rendre compte, comme il affirmait dans son essai précédent que le Québec était devenu plus progressiste à compter de 1960 sans trop s'en apercevoir.

L'auteur qualifie Godin de « bleu », qu'il définit de la sorte : un Canadien français qui a un « attachement aux questions terre à terre, à une vision de la politique moins idéologique que pragmatique, un attachement, aussi, aux mœurs et à l'ingéniosité populaires ». Il a raison de rappeler que Godin appréciait le « parler-vrai » des conservateurs, s'en prenait aux intellectuels déracinés vivant « à l'heure de Paris » et voyait la nécessité de « s'ancrer dans le réel » tant en poésie qu'en politique, s'éloignant des doctrines et de l'abstraction. C'est pourquoi l'utilisation de l'histoire était une arme utile au combat politique mené par Godin.

Dans une formule plus heureuse, Livernois affirme que Godin était pour une « gauche enracinée ». Mais pourquoi avoir besoin du mot « duplessisme » pour expliquer une réalité bien simple, que l'on retrouve aussi chez Miron, Perrault, Julien et tant d'autres? Ils n'ont pas renié leur appartenance au Québec tout en étant de gauche, même si cela peut sembler impossible pour une certaine gauche actuellement?

UN GODIN MOINS CONSENSUEL QU'ON LE DIT

Livernois n'élude pas les côtés plus sombres, moins consensuels de Godin, mais on dirait qu'ils disparaissent parfois de son appréciation globale. « Saint Gérard », comme on commence à le nommer au moment de sa triste maladie dégénérative, n'était pas aussi saint que nos valeurs actuelles l'exigeraient.

Lui qui avait déjà affirmé que les syndicalistes comme Michel Chartrand étaient ses héros dira en 1980 que les syndicats font du « patronage à l'envers ». Godin a d'ailleurs été l'un des plus fervents partisans d'une loi spéciale et d'une position très ferme contre les employés de l'État en 1983.

Si Godin était à juste titre très ouvert à l'immigration et cherchait à tisser des liens étroits entre les communautés du Québec, ses intentions étaient claires, comme il le disait en 1966 : « Les immigrants ont subi l'histoire et ils s'en méfient. Ils ont raison, mais qu'ils ne demandent pas aux Québécois d'abdiquer leur propre Histoire. En d'autres termes, qu'ils deviennent eux-mêmes Québécois et qu'ils le fassent avec nous. »

Livernois rappelle à raison que, lors du référendum sur Charlottetown, peu de membres des communautés culturelles ont voté pour un statut particulier pour le Québec (entre 1 et 18%, selon les communautés) : « Godin a beau avoir été élu dans Mercier par trois fois, être reconnu par les communautés culturelles, le projet national ne passe pas. » Alors, quand on nous dit que la voix à suivre est celle de Godin, il faut d'abord constater qu'elle n'était pas suffisante. La « méthode Godin » est un point de départ, pas un point d'arrivée.

De quel Godin se souvient-on exactement, donc? ◀

À LA RECHERCHE
DU POLITIQUE
QUÉBÉCOIS
SIMON RAINVILLE

**DISPONIBLE
EN LIBRAIRIE**

**À LA RECHERCHE
DU POLITIQUE
QUÉBÉCOIS**

PAR SIMON RAINVILLE

Notre collaborateur Simon Rainville vient de publier, aux éditions À propos, un livre intitulé *À la recherche du politique québécois*. L'ouvrage est disponible en librairie et en format PDF.

Le troisième œil

L'Abbé Pierre une vie de combats, de Frédéric Tellier

Combattant pour les sans-abris

Pierre Jasmin

Sélection officielle du Festival de Cannes 2023, réalisé par Frédéric Tellier, le long métrage « L'Abbé Pierre une vie de combats », auquel prêtent vie Benjamin Lavernhe et Emmanuelle Bercot (jouant l'assistante dévouée Lucie Coutaz), n'a pas trop de ses 138 minutes pour raconter la biographie passionnante d'un grand héros contemporain.

D'abord actif dans la résistance de la Seconde Guerre mondiale qui lui donne son surnom d'abbé Pierre (son vrai nom était Henri Grouès), on le voit accompagner, au péril de sa vie menacée par une mitrailleuse allemande, un groupe de juifs fuyant la France vers la Suisse à travers les montagnes enneigées.

C'est une époque qu'on oublie où les curés collabos, en France comme en Ukraine, sermonnent en chaires leurs ouailles pour les inciter à l'obéissance totale envers les nouveaux maîtres nazis de Vichy et de Galicie, en qui ils voient avec enthousiasme des ennemis des Juifs et des communistes.

LA FONDATION D'EMMAÛS

Élu à la Libération député de la Meurthe-et-Moselle de 1946 à 1951, membre de groupes républicains indépendants de gauche, Grouès n'hésite pas à insulter le gouvernement pour son manque de soutien des pauvres, en particulier les sans-abris, auprès de qui il finira par s'engager corps et âme, pour toute la vie, en fondant le mouvement laïc Emmaüs.

Le film raconte une vie militante édifiancée, puisqu'aux nombreux moments de découragement narrés sans ménagements par le scénario fondé sur des faits, c'est sa fidèle assistante qui le « ramasse » par ses solutions de compromis; ou alors ce sont ces hommes violents qu'il a secourus sans discrimination qui lui suggèrent la solution de chercher leur financement, non plus uniquement par des dons de charité, mais par leurs fouilles dans des décharges publiques comme chiffonniers.

Grouès connaît des moments bouleversants, comme l'hiver 54 aux records de froid, qui le motivent à squatter un poste de radio pour un discours vigoureux qui va essaimer, interpellé la France entière et le rendre célèbre. Célébrité compromise par son action charitable, ouverte aux damnés de la terre, y compris les musulmans d'Algérie et de Tunisie pourchassés par la police dans les tristement célèbres « ratonnades racistes » de 1961, qui provoquèrent une centaine de morts noyés dans la Seine le 17 octobre.

DANS UN TAUDIS MONTRÉALAIS

C'est dans un taudis montréalais que je l'ai connu, se partageant à quatre, à la lueur de bougies, un poulet livré dans un logis appartenant aux Chantiers catholiques, auquel l'électricité était coupée pour non-paiement. Rappelons l'intérêt de l'abbé Pierre pour les organismes d'inspiration scout (son totem était castor méditatif).

Mon action auprès des Artistes pour la Paix y a sans doute trouvé son origine, car faisant escale à Montréal depuis



Le long métrage *L'Abbé Pierre une vie de combats*, n'a pas trop de ses 138 minutes pour raconter la biographie passionnante d'un grand héros contemporain.

l'Amérique du Sud, il m'avait raconté y être intervenu en vain auprès de propriétaires alimentés en eau par des canalisations qui traversaient un bidonville, dont les enfants mouraient de dysenterie faute d'avoir accès à cette eau : Il avait quémandé à ces riches de ne changer l'eau de leur piscine qu'une fois par mois au lieu d'une fois par semaine, et d'installer deux robinets pour les miséreux du bidonville, essayant, malgré sa réputation internationale de saint homme entretenue par les pages couvertures du *Paris Match*, un refus.

Il m'avait dit alors sa tentation de bénir le père d'une victime pour qu'il prenne un fusil et monte là-haut régler le compte d'un de ces salopards, ce que sa foi lui interdisait absolument.

Mais sa célébrité utilisée à faire construire d'innombrables logements

sociaux lui pèse, car elle suscite d'intenses jalousies et même des trahisons au sein de son propre conseil d'administration : quoi de neuf, depuis le Christ abandonné au Jardin des oliviers? De plus, son travail incessant dans des conditions d'inconfort extrême fragilise sa vieillesse narrée sans ménagements, mais n'est-ce pas par ce don total de soi qu'on reconnaît un saint?

Il est plutôt étonnant de voir le milieu du cinéma français plutôt conservateur créer deux films sociaux remarquables, tel l'incomparable « Simone Veil – Le voyage du siècle » l'an dernier et exactement un an plus tard, « L'Abbé Pierre » pour marquer encore une fin d'année d'un sursaut d'idéal humanitaire bienvenu. ◀

La menace nucléaire iranienne

Examinons attentivement la question des armes nucléaires, fréquemment débattue au cours des années 2000. La menace nucléaire iranienne existe-t-elle? Supposons que l'Iran possède réellement des armes nucléaires – en quoi consisterait alors cette menace? Si l'Iran se risquait à équiper un missile d'une tête nucléaire, le pays serait aussitôt rayé de la carte. Les Iraniens ne pourraient rien faire d'une arme nucléaire, sinon l'utiliser comme moyen de dissuasion. Voilà le problème pour les États-Unis. Ils ne peuvent tolérer qu'un pays qu'ils essaient de détruire dispose d'une capacité de dissuasion.

Supposons toutefois, aux fins de discussion, que l'Iran représente bien une menace. Comment l'éliminer? La solution la plus simple serait d'établir une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) au Moyen-Orient. Il en existe ailleurs dans le monde.

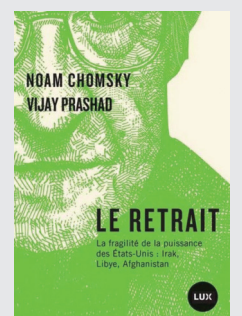
Elles sont sans effet, car les États-Unis en violent systématiquement le principe en plaçant des armes nucléaires dans leurs bases militaires à l'étranger ou en abritant des sous-marins qui en sont munis. [...]

L'établissement d'une telle zone au Moyen-Orient revêtirait une importance cruciale. Pourquoi ne pas l'instaurer et la soumettre à de minutieuses inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une solution éprouvée? Nous l'avons expérimentée avec le Plan d'action global commun (PAGC), dans le cadre de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien, qui semblait satisfaire les parties prenantes jusqu'au retrait unilatéral des États-Unis.

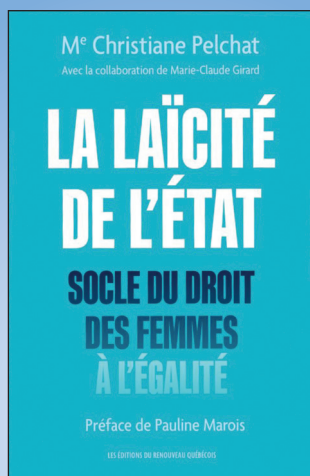
Des inspections approfondies, notamment par le renseignement américain, sont prévues dans le plan. Instaurons une ZEAN soumise à de minutieuses inspections. Est-ce impossible? Les États arabes la réclament depuis vingt-cinq ans. L'Iran y est très favorable. Le G77, composé d'environ 130 pays du Sud mondialisé, en soutient fermement l'idée. L'Europe n'a pas soulevé d'objections. Alors quel est le problème?

Eh bien, comme d'habitude, les États-Unis y font obstacle. Ils ont mis leur veto à la moindre suggestion d'une ZEAN lors des forums internationaux. En 2015, Obama a brandi son veto lorsque l'idée a été évoquée durant la conférence sur le traité de non-prolifération.

Pourquoi les États-Unis s'opposent-ils à ce traité? Tout le monde le sait, mais personne, en dehors des organisations de contrôle des armements, ne le dit tout haut. Si le traité est ratifié, alors les installations d'armes nucléaires d'Israël devront être inspectées. ◀



Le retrait. La fragilité de la puissance des États-Unis : Irak, Libye, Afghanistan. Noam Chomsky, Vijay Prashad Lux, 2024



LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Socle du droit des femmes à l'égalité

PAR M^e CHRISTIANE PELCHAT

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

Quel sont les risques de la privatisation d'Hydro-Québec ?!

HAUSSE DES TARIFS

Les entreprises privées ont pour objectif de faire des profits. L'électricité produite au privé coûtera plus cher à Hydro-Québec, qui devra refiler la facture à ses clients, nous les Québécois.

PERTE DE CONTRÔLE

Les entreprises privées ne sont pas redevables aux Québécois. Elles pourraient donc prendre des décisions qui ne sont pas dans notre intérêt ni celui de l'environnement.

PERTE D'EXPERTISE

L'expertise et l'autonomie d'Hydro-Québec sera menacée si l'innovation et le développement de nouvelles méthodes de production sont confiées aux entreprises privées.



TOUJOURS LÀ POUR VOUS



LES FONCTIONNAIRES
MÉRITENT MIEUX



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

L'aparté avec ÉLORAH www.simonbanville.com

